

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

BI=EST
ENSEMBLE CONSTRUISONS UN TERRITOIRE DE RÉUSSITES

Pacte d'Offensive Croissance Emploi

POCE du Pays de Remiremont et de ses Vallées



PROJET



Préambule

I. Les soussignés

La Région Grand Est, sise 1 Place Adrien Zeller BP 91006 67070 STRASBOURG Cedex, représentée par Monsieur Jean ROTNER, Président de la Région GRAND EST, dûment habilité à signer la présente par décisions de la Commission Permanente n° 17CP-1961 du 15 décembre 2017 et n°18CP-266 du 26 janvier 2018,

Le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées dont le siège social est situé à Hôtel de ville BP 30 107 88204 REMIREMONT Cedex, représenté par son Président, Monsieur Dominique PEDUZZI, dûment habilité à signer la présente par délibération du Comité Syndical du XX / XX / 2019,

- ⇒ Au vu de la délibération 17SP-849 relative à l'adoption du SRDEII du Grand Est par l'assemblée régionale
- ⇒ Au vu de l'arrêté préfectoral 2017/419 portant approbation du SRDEII de la Région Grand Est
- ⇒ Au vu des délibérations du 29 juin 2017 et suivantes relative aux dispositifs d'aide issus du SRDEII de la Région Grand Est
- ⇒ Au vu de la délibération 17CP-1961 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional du Grand Est relative aux principes et modalités des Pactes Offensive Croissance Emploi
- ⇒ Au vu de la délibération de la **Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales** du XX / XX / 2019 relative à sa stratégie de développement économique et à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi
- ⇒ Au vu de la délibération de la **Communauté de communes des Hautes Vosges** du XX / XX / 2019 relative à sa stratégie de développement économique et à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi
- ⇒ Au vu de la délibération de la **Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges** du XX / XX / 2019 relative à sa stratégie de développement économique et à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi
- ⇒ Au vu de la délibération de la **PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées** du XX / XX / 2019 relative à sa stratégie de développement économique et à la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi

conviennent dans le cadre du présent Pacte Offensive Croissance Emploi des principes et engagements suivants :

II. Rappel du contexte

Le SRDEII (= Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) constitue la stratégie offensive, structurante, concertée et fédératrice de la Région pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.

La Région et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées décident d'agir ensemble au service de cette ambition de façon concertée et complémentaire, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, dans le respect de la diversité des atouts territoriaux, et en tenant compte des missions dévolues à d'autres acteurs intervenant sur le territoire {chambres consulaires, opérateurs de la création reprise, agence régionale de l'innovation, agence d'attractivité...}.

A cette fin, ils souscrivent un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) sous forme d'un contrat de partenariat centré sur des priorités à caractère économique que le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées et la Région identifient ensemble, en cohérence avec le SRDEH et les politiques menées dans l'ensemble de la région Grand Est, au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi.

Le POCE se base sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.

Il obéit à une double finalité :

- Il constitue le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération entre le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées et la Région Grand Est ;
- Il identifie des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

À l'écoute des besoins des entreprises, la Région et PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées œuvrent de concert pour :

- Assurer en matière d'économie et d'innovation la convergence et la complémentarité entre les actions de la Région et celles du territoire, et réaffirmer le rôle des EPCI membres dans leurs responsabilités en matière de foncier disponible et d'immobilier ;
- Partager les informations et rendre compte aux territoires des aides régionales aux entreprises et actions collectives ;
- Susciter ensemble sur le territoire une dynamique de bonnes pratiques et un suivi interentreprises (clusters, projets d'écologie industrielle territoriale, Pôle territorial de coopération économique...), en partenariat avec les autres intervenants dont les agences de développement économique.

III. Modalités générales

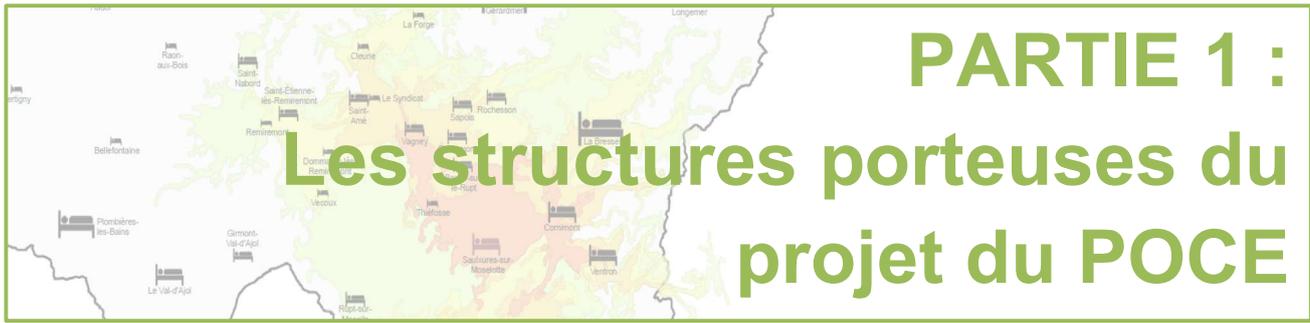
1. Nature de la convention-cadre

La présente convention-cadre fixe les principes de collaboration et les engagements réciproques ou complémentaires de la Région et du PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées dans le champ économique et dans le cadre du SRDEII. Elle est sans incidence financière en tant que telle.

Elle pourra être déclinée et complétée en tant que de besoin par des conventions spécifiques relatives aux projets et démarches qui y sont inscrits, et qui préciseront le cas échéant les engagements financiers et juridiques.

2. Durée de conventionnement

Le POCE est signé pour une durée allant jusqu'au 31/12/2021. Il est révisable en cours de contractualisation si la conjoncture territoriale ou économique le justifie.

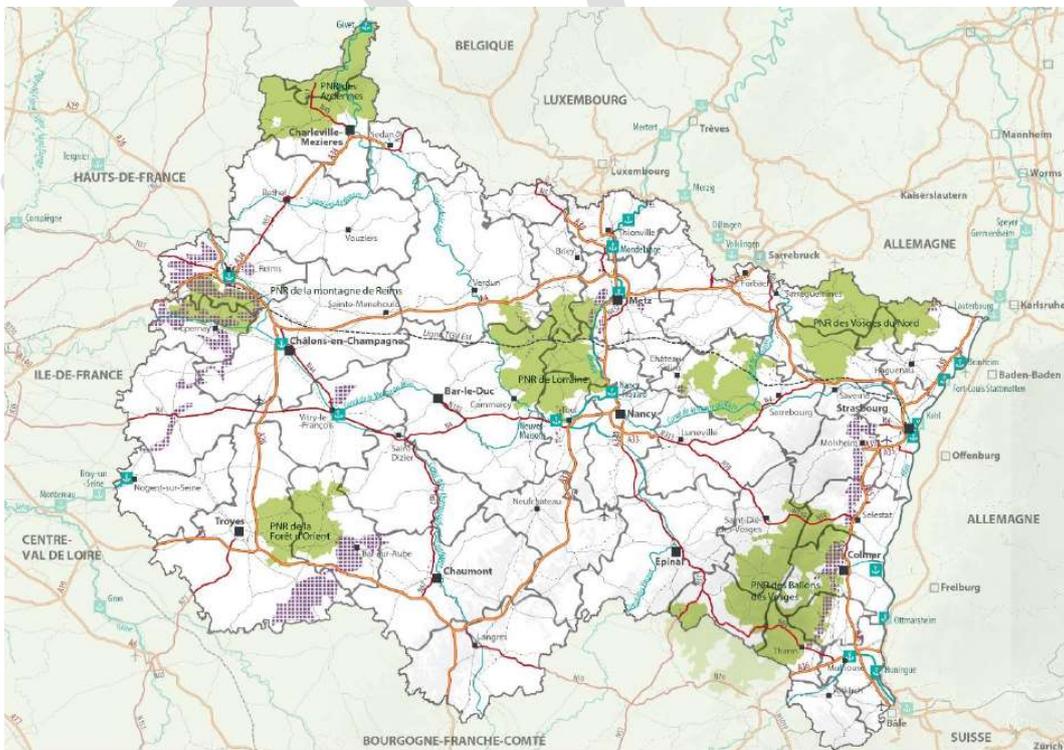


I. Présentation géographique et institutionnelle du territoire

Dans le sud-est du département des Vosges, le Pays de Remiremont et de ses Vallées, est un espace de vie composé de 40 communes, dans lesquelles résident en 2016, 81 261 habitants.

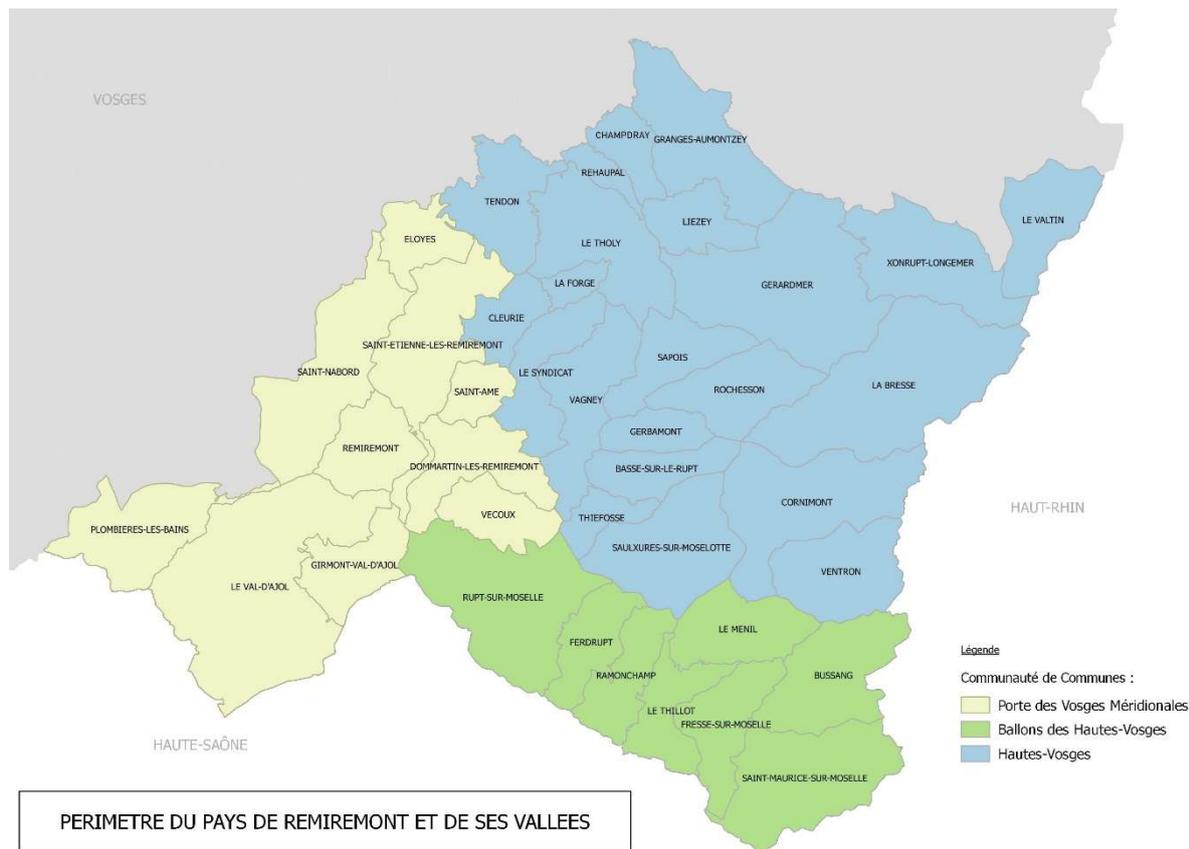
Proche de l'Allemagne, du Luxembourg, de la Suisse et de la Belgique, il constitue, à l'intérieur de nos frontières, le trait d'union entre le sud du sillon Lorrain, l'Alsace (Haut-Rhin) et la Franche-Comté.

S'étendant sur 959 km², une majorité des communes fait partie du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.



Créé le 15 décembre 2004, le périmètre du PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées a été étendu suite à la réorganisation des Communautés de communes. Le PETR en compte désormais 3, comme présenté sur la carte ci-dessous :

- la Communauté de Communes des Hautes Vosges (22 communes, 36 328 habitants) ;
- la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (10 communes, 29 627 hab.) ;
- et la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (8 communes, 15 306 hab.).



Territoire de moyenne montagne, il s'organise, principalement le long des deux vallées de la Moselle et de la Moselotte depuis les plus hauts sommets du Massif des Vosges jusqu'à Remiremont, porte d'entrée des Hautes-Vosges et ville d'accueil du TGV Est Européen.

Il comprend également la vallée de La Cleurie, jusqu'à Gérardmer – trait d'union vers la Déodatie. Le Pays s'ouvre vers des régions plus méridionales : le secteur de Plombières-les-Bains et du Val d'Ajol.

25% du territoire est occupé par les surfaces agricoles. 69% du territoire est couvert par les forêts et milieux naturels. Il s'agit du Pays ayant le plus fort taux de boisement du département des Vosges.

Le territoire du Pays est singulier, où le contraste entre la répartition des nombreux espaces naturels et la forte présence humaine s'équilibre harmonieusement. Il possède un aspect profondément sauvage, de nature brute, comparable à peu d'autres territoires en France.

Si le Pays a connu des heures de gloire durant l'aire industrielle, il apparaît aujourd'hui comme un territoire en recul, notamment en comparaison au dynamisme régional et national. Le retranchement causé par la géographie particulière est indéniable. Aujourd'hui, les richesses naturelles et culturelles du territoire peuvent devenir un puissant atout de redynamisation, dans un contexte général lié à la recherche de modes de vie sains et d'environnements de qualité.

II. Une contractualisation à l'échelle du PETR

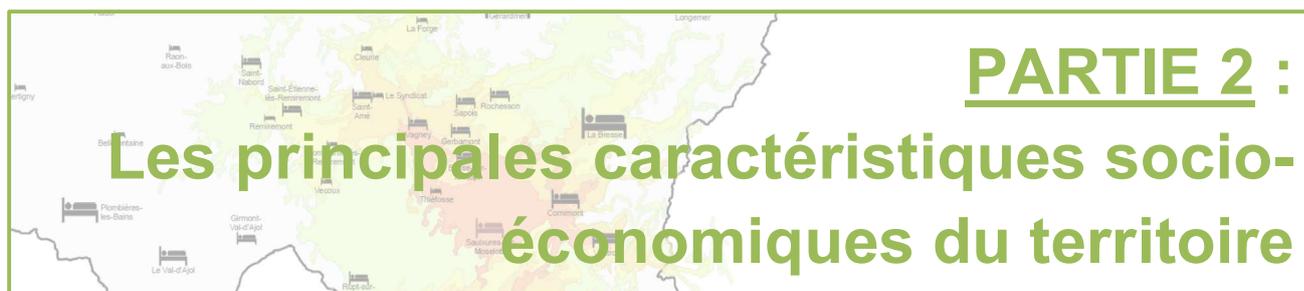
Depuis la loi NOTRE et le transfert des compétences en matière de développement économique, les actions en faveur de l'emploi, la croissance, la formation.... ont évolué. Les interventions publiques ont ainsi naturellement dépassé les périmètres communaux.

En août 2018, les trois intercommunalités du Pays se sont interrogées sur l'opportunité d'établir un POCE, et ont sollicité, dans ce cadre, le PETR du Pays de Remiremont afin de mener l'animation et la coordination de la démarche.

En effet, il est apparu que les quatre groupements ont manifesté leur volonté d'agir ensemble au service de cette ambition de façon concertée et complémentaire, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs. Il a également été convenu de respecter la diversité des atouts territoriaux, et de tenir compte des missions dévolues à d'autres acteurs intervenant sur le territoire (chambres consulaires, opérateurs de la création reprise, agence régionale de l'innovation, agence de développement économique ...).

L'échelle du Pays a été désignée en tant que lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération. Par ailleurs, cette échelle garantit l'identification d'actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

Le POCE se basera donc sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels.



I. Analyse AFOM **(Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)**

Les éléments présentés ci-après font état des forces et faiblesses du territoire. Ils mettent également en parallèle les opportunités à saisir mais également les menaces dont il faut avoir conscience et combattre.

À cette lecture tabulaire, il convient de se référer aux annexes jointes à ce dossier. Ces annexes présentent les données chiffrées utilisées pour élaborer l'analyse AFOM.

Au vu du territoire, il a été identifié les caractéristiques socio-économiques suivantes :

1. Etat de l'emploi et des compétences

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Atouts</p> <p style="text-align: center;">(aspects positifs internes contrôlés par le territoire, ressources présentes, capacités)</p> |
| <ul style="list-style-type: none">- un territoire densément peuplé- quelques filières de formations présentes sur le territoire- une bonne répartition géographique du nombre d'emplois offerts- plusieurs structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) dans des secteurs variés- densité et diversité de l'emploi (notamment emploi technique, industriel et emploi d'encadrement)- culture de l'entrepreneuriat : taux de création d'entreprises élevé- la dynamique de l'emploi tertiaire |
| <p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <p style="text-align: center;">(aspects négatifs internes, axes d'amélioration à envisager, manque, besoins, facteurs limitants)</p> |
| <ul style="list-style-type: none">- baisse globale de l'emploi salarié- difficultés de recrutement dans certains secteurs et notamment sur les métiers techniques et d'encadrement- manque de formation en adéquation avec l'emploi (ex : filière textile)- lieux de formation distants du territoire- baisse et vieillissement de la population induisant une diminution du nombre de personnes en âge de travailler |
| <p style="text-align: center;">Opportunités</p> <p style="text-align: center;">(potentiels à développer, possibilités extérieures positives dont le territoire essaye de tirer parti)</p> |
| <ul style="list-style-type: none">- plusieurs centres et filières de formations encore présents sur le territoire- opportunités de développement de l'offre dans l'ESS du fait de sa diversité- renfort des politiques de développement des filières d'apprentissage (AFPA confirmé souhait de renforcer) |
| <p style="text-align: center;">Menaces</p> <p style="text-align: center;">(changements à venir, obstacles au développement, défis, risques externes au territoire)</p> |
| <ul style="list-style-type: none">- fermeture totale ou partielle de filières de formations induisant une perte d'attractivité- manque d'attractivité du territoire pour les jeunes actifs- sur certains secteurs : un cadre de vie résidentiel impacté par le tourisme (part des résidences secondaires, prix de l'habitat)- menace de fermeture de certains services de l'hôpital de Remiremont- méconnaissance des métiers de l'industrie |

2. La richesse des ressources locales

| |
|---|
| Atouts (aspects positifs internes contrôlés par le territoire, ressources présentes, capacités) |
| <ul style="list-style-type: none">• forêt/bois :<ul style="list-style-type: none">- ressource importante du territoire appartenant en majorité aux propriétaires publics- filière dite « complète » sur le territoire- coopérations existantes (ou regroupements) entre structures • agriculture :<ul style="list-style-type: none">- activités à vocation dominante d'élevage bovin, ovin et caprin plurifonctionnel, à fort impact sur la qualité paysagère du Pays- production de qualité et reconnue sur le territoire (image de marque)- industries agro-alimentaires importantes ex : Thiriet, Bongrain-Gérard, Pierrat, Lecomte Blaise • eau :<ul style="list-style-type: none">- importance et diversité de la ressource en eau |
| Faiblesses (aspects négatifs internes, axes d'amélioration à envisager, manque, besoins, facteurs limitants) |
| <ul style="list-style-type: none">• forêt/bois :<ul style="list-style-type: none">- manque de valorisation du bois produit localement (ex : achat de bois étranger pour la construction bois)- filière dont la structuration mérite ou peut être développée • agriculture :<ul style="list-style-type: none">- vieillissement de la profession et donc incertitude sur l'avenir des exploitations- petites surfaces d'exploitations et morcellement parcellaire- faible disponibilité foncière- contraintes d'exploitation (topographie) • eau :<ul style="list-style-type: none">- multiplicité des usages (agro-alimentaires, activités touristiques, ...) |
| Opportunités (potentiels à développer, possibilités extérieures positives dont le territoire essaye de tirer parti) |
| <ul style="list-style-type: none">• forêt/bois :<ul style="list-style-type: none">- filière porteuse d'emploi sur le Pays- unités de sciages locales pouvant servir à la construction notamment- en complément du développement du bois construction, demande en bois -énergie à même de valoriser les sous-produits de la forêt- présence de grosses scieries en capacité de traiter de gros volumes • agriculture :<ul style="list-style-type: none">- valorisation individuelle et collective des activités de diversification et de productions associées- potentiel de consommation avec la clientèle touristique- potentiel de développement de la filière biologique • eau :<ul style="list-style-type: none">- potentiel ressources d'énergies renouvelables |

| |
|---|
| Menaces (changements à venir, obstacles au développement, défis, risques externes au territoire) |
| <ul style="list-style-type: none"> • forêt/bois : <ul style="list-style-type: none"> - modification des types de peuplement due aux changements climatiques - valorisation insuffisante des ressources forestières locales • agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - risque de retrait de l'activité agricole, faute de renouvellement des exploitants et de disponibilités foncières - risque d'enrichissement suite au déclin de l'activité agricole du fait des contraintes topographiques • eau : <ul style="list-style-type: none"> - diminution de la ressource disponible (conflits d'usage) |

3. Le développement des activités économiques

| |
|---|
| Atouts (aspects positifs internes contrôlés par le territoire, ressources présentes, capacités) |
| <ul style="list-style-type: none"> - présence de nombreuses petites entreprises - un cadre de vie ayant un potentiel pour attirer des employeurs et des employés - présence industrielle encore forte |
| Faiblesses (aspects négatifs internes, axes d'amélioration à envisager, manque, besoins, facteurs limitants) |
| <ul style="list-style-type: none"> - faible capacité du territoire à attirer de nouvelles entreprises - disponibilités foncières faibles et inadaptées sur certains secteurs - concurrence foncière (développement agricole, résidentiel, touristiques, d'activités, ...) - accompagnement des entreprises dans la création, le développement, la reprise - ouverture vers les marchés extérieurs - manque de lieux dédiés aux jeunes entreprises : absence de pépinières / couveuses d'entreprises - mobilité : forte dépendance à la voiture |
| Opportunités (potentiels à développer, possibilités extérieures positives dont le territoire essaye de tirer parti) |
| <ul style="list-style-type: none"> - présence de friches industrielles requalifiables dans un contexte global de pénurie foncière et en partenariat avec l'EPFL - vivier d'entrepreneurs et culture de l'entreprenariat - des propositions de partenariat avec des structures extra-territoriales (agence régionale, EPFL, SEBL,...) |
| Menaces (changements à venir, obstacles au développement, défis, risques externes au territoire) |
| <ul style="list-style-type: none"> - distance des centres urbains dynamiques - une faible lisibilité et visibilité des dispositifs d'aides aux entreprises - démographie (départ des jeunes vers d'autres territoires formation et/ou emploi) |

4. L'économie résidentielle à corrélérer avec sa population

L'économie résidentielle est définie comme l'ensemble des activités économiques majoritairement destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire.

| |
|--|
| Atouts (aspects positifs internes contrôlés par le territoire, ressources présentes, capacités) |
| <ul style="list-style-type: none">• services à la personne / santé :<ul style="list-style-type: none">- poids important de l'emploi dans ces secteurs (hôpitaux, EPHAD, SSIAD, ...)- population vieillissante ayant souvent recours à ces services• habitat/construction :<ul style="list-style-type: none">- résidence principale : faible taux de vacance- artisanat très présent• commerce et circuits-courts :<ul style="list-style-type: none">- bonne offre commerciale- production locale de qualité |
| Faiblesses (aspects négatifs internes, axes d'amélioration à envisager, manque, besoins, facteurs limitants) |
| <ul style="list-style-type: none">• services à la personne / santé :<ul style="list-style-type: none">- difficulté dans le maintien de la densité des services publics• habitat/construction :<ul style="list-style-type: none">- présence de résidences secondaires très importante sur certains secteurs• commerce et circuits-courts :<ul style="list-style-type: none">- vulnérabilité car déprise démographique du territoire et paupérisation |
| Opportunités (potentiels à développer, possibilités extérieures positives dont le territoire essaye de tirer parti) |
| <ul style="list-style-type: none">• services à la personne / santé :<ul style="list-style-type: none">- vieillissement de la population apportant une demande en services• habitat/construction :<ul style="list-style-type: none">- faible taux de vacance• commerce et circuits-courts :<ul style="list-style-type: none">- une dynamique commerciale tirée par le tourisme- mise en valeur de produits de qualité et évolution des habitudes de consommation |
| Menaces (changements à venir, obstacles au développement, défis, risques externes au territoire) |

- services à la personne / santé :
 - menaces de fermeture de services dans les hôpitaux, de la maternité de Remiremont
 - vague de fermeture de collèges
- habitat/construction :
 - accessibilité et prix du foncier pour les habitants
- commerce et circuits-courts :
 - économie numérique en plein essor
 - suppression/fin des dispositifs d'aides en faveur du commerce de proximité (FISAC par exemple)

5. Le secteur économique historique : le secondaire

| |
|---|
| Atouts (aspects positifs internes contrôlés par le territoire, ressources présentes, capacités) |
| <ul style="list-style-type: none"> - une économie diversifiée, exceptionnelle pour un territoire rural - présence de nombreuses entreprises de transports dont de très gros employeurs ex : Mauffrey - poids du secteur des travaux publics et de la construction relativement important - industrie diversifiée (qui permet une stabilité du secteur en cas de difficultés dans une branche) - industrie textile historique robuste ayant su se développer vers la qualité (cf. Vosges terre textile) |
| Faiblesses (aspects négatifs internes, axes d'amélioration à envisager, manque, besoins, facteurs limitants) |
| <ul style="list-style-type: none"> - déclin de l'emploi dans un secteur historique - manque de formations techniques (soudeurs, électrotechniques mécaniques...) et problème de recrutement dans l'industrie - problème de recrutement dans le transport - certaines activités en manque de disponibilités foncières adaptées aux besoins |
| Opportunités (potentiels à développer, possibilités extérieures positives dont le territoire essaye de tirer parti) |
| <ul style="list-style-type: none"> - secteur des travaux publics de nouveau en croissance - entreprises volontaires pour accueillir des formations - besoin de sous-traitance dans le secteur du transport (pouvant donc développer l'activité locale) |
| Menaces (changements à venir, obstacles au développement, défis, risques externes au territoire) |
| <ul style="list-style-type: none"> - poursuite du démantèlement du tissu industriel - reconversion insuffisante vers d'autres secteurs économiques porteurs d'emploi - des difficultés de recrutement, posant des problèmes dans le développement et le renouvellement des effectifs industriels - la filière textile va devoir faire face à un fort renouvellement de ses effectifs |

6. Le tourisme : une filière non négligeable pour le territoire

| Atouts |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- offre riche et diversifiée : activités sportives et de découverte de l'espace montagnard, thermalisme, bien-être, tourisme culturel et de mémoire patrimoine naturel, architectural, dense et qualitatif- diversité et quantité de l'offre d'hébergement- forte notoriété touristique du territoire, attachée à la destination Massif des Vosges- résidences secondaires importantes- un bassin de population conséquent à proximité (Alsace, Lorraine jusque vers la région parisienne) : vivier d'une clientèle de proximité |
| Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none">- offre touristique 4 saisons insuffisamment développée (offre massivement sur les périodes estivales et hivernales) et insuffisamment promue- vieillissement globale du parc d'hébergement, une offre faiblement qualitative- organisation touristique éclatée et manque de réseau territorial entre les acteurs- manque de professionnalisation- multiplicité des intervenants touristiques institutionnels contrariant d'autant la lisibilité de la politique d'accueil et de promotion du territoire- éclatement des marques territoriales sans moyens de toutes les faire vivre- mobilité : problème d'accès au territoire et desserte pendant le séjour → tout-voiture- concurrence entre les résidences principales et les résidences secondaires sur les secteurs les plus touristiques- problème de proposition de formation de proximité en relation avec les métiers qu'offre le territoire- problème de structuration de l'offre culturelle et notamment muséale |
| Opportunités |
| <ul style="list-style-type: none">- situation géographique intéressante avec une bonne desserte routière- nombreuses manifestations se déroulant sur le territoire ayant une capacité d'attractivité et une image de marque au territoire (médiatisation du territoire)- secteurs économiques sous-estimés, pouvant avoir de fortes répercussions sur l'économie locale : artisanat, culture, patrimoine,...- développement de la politique vélo et randonnées- potentiel autour des singularités du territoire (plantes médicinales, artisanats...) |
| Menaces |
| <ul style="list-style-type: none">- changements climatiques compromettant l'activité hivernale dominante- manque de coordination et donc d'efficacité des démarches d'accueil de promotion et de développement touristique- dégradation des milieux naturels et du cadre de vie due aux activités touristiques- offre concurrente à proximité (ex : Jura pour le ski nordique)- effet de saturation sur certaines périodes de l'année- mobilité quasiment exclusivement automobile en inadéquation avec les nécessaires limitations des déplacements automobiles- perte de professionnels de santé pour la filière thermique |

II. Les enjeux du territoire

Légende :

Offre de formation : Thématique à mettre en lien avec les politiques régionales

Suite à l'analyse AFOM, les enjeux suivants ont été soulevés :

Les enjeux du territoire vis-à-vis de l'emploi et des compétences :

- **marketing territorial** : création d'événements pour valoriser les entreprises du territoire et faire connaître leurs besoins en main d'œuvre
- faire connaître les **offres de formation** du territoire
- réussir à maintenir des offres de formations cohérentes à l'échelle du Pays
- pérenniser la diversité des structures ESS et favoriser le réseau entre elles
- limiter les **trajets domicile/travail** et notamment hors du territoire

Les enjeux du territoire vis-à-vis des ressources locales :

- accompagner les entreprises dans leurs démarches **d'écodéveloppement**
- forêt / bois :
 - développer la valorisation du bois local
 - repenser la sylviculture
- agriculture :
 - mettre en place une **stratégie foncière** en faveur des activités agricoles
 - adapter les productions locales en fonction des changements climatiques à venir
 - prendre conscience de l'impact du **changement climatique** sur les productions agricoles et notamment la ressource fourragère
 - favoriser l'installation des jeunes **agriculteurs** et faciliter la transmission des exploitations
- eau :
 - s'adapter à la diminution de la disponibilité en eau (schéma de sécurisation)
 - sensibiliser à l'utilisation de la ressource en eau

Les enjeux du territoire vis-à-vis du développement des activités économiques :

- offrir des lieux pour créer et développer de **nouvelles entreprises**
- développer au sein des collectivités un accompagnement des entreprises avec plus de **lisibilité des aides** disponibles
- encourager les entreprises à prendre en compte les défis climatiques dans leur activité et leurs projets : circuits courts de production et d'approvisionnement **économie circulaire, énergie**
- **attractivité** : mettre en avant les atouts du territoire pour séduire employeurs et salariés + cadres

Les enjeux du territoire vis-à-vis de l'économie résidentielle :

- réfléchir et instaurer une **stratégie foncière** à l'échelle du PETR en articulation avec le futur SCOT et le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)
- concilier **économie résidentielle et économie touristique**

- maintenir une attractivité économique et résidentielle malgré un vieillissement de la population et une baisse d'offres de services
- maintenir et rénover des commerces de centres-bourg
- mettre en place de dispositifs d'opération globale en faveur du **commerce et de l'artisanat** en lien avec les EPCI

Les enjeux du territoire vis-à-vis du secteur secondaire :

- valoriser la filière textile en lien avec le **patrimoine** et le tourisme
- agir sur le **recrutement et la formation** dans nos filières historiques
- faire de cet héritage **industriel**, une force de renouvellement

Les enjeux du territoire vis-à-vis du tourisme :

- conforter et promouvoir une **offre touristique** 4 saisons tenant compte de la concurrence
- utiliser le cadre naturel comme destination bien-être
- développer l'offre en loisirs in-door lors de conditions climatiques défavorables
- anticiper les impacts du changement climatique sur l'offre touristique
- **accompagner les hébergeurs** dans leur développement au risque de banaliser l'offre, faute de qualité, de modernisme et/ou de typicité
- faire coexister **la dynamique touristique et le cadre rural** à la tranquillité préservée
- rationaliser, organiser, optimiser pour une meilleure lisibilité et visibilité du territoire
- développer **le tourisme d'affaires** et les excursionnistes ; public en demande et potentiellement captif



PARTIE 3 :

Les champs d'action du POCE

I. Volet 1 : Identification des projets structurants du territoire à court et moyen terme

Pour une lecture rapide, sont mentionnés de cette manière :

- Les axes prioritaires du territoire
- Les objectifs stratégiques
- Les objectifs opérationnels
- Les initiatives locales, projets en cours, à lancer
- La position, les attentes vis-à-vis de la Région

1. AXE 1 : Encourager l'accueil, la création, le maintien des entreprises

Notre territoire connaît une dynamique entrepreneuriale importante et un passé industriel fort mais son défi est aujourd'hui d'être au plus près des attentes des entreprises locales.

1-1. Accompagner les porteurs de projet et les entreprises dans leur création et leur développement

Il s'agit de créer des outils d'accueil, d'aide à la création et d'hébergement des jeunes entreprises en leur apportant une réponse souple, immédiate, et à prix attractifs pour débiter leur activité.

Dans une logique de maillage du territoire, il est projeté de créer et développer des tiers-lieux avec des services et une animation commune sur les trois Communautés de communes.

Ces espaces pourront prendre des formes différentes et mixer des fonctionnalités afin de multiplier la variété des profils des publics accueillis (pépinière, couveuse, lieux avec des équipements mutualisés, ateliers, tiers-lieux, fab-lab, permanences,...). L'accompagnement des entreprises y sera renforcé en lien avec les organismes consulaires existants. Ces lieux favoriseront la mise en réseau des entreprises à l'échelle du Pays. Il est important d'animer et faire connaître ces lieux pour les rendre attractifs et pertinents. Un opérateur privé sera vraisemblablement désigné après consultation afin d'opérer cette gestion quotidienne, organiser des événements, faire le lien entre les 3 collectivités.

Cette démarche commune permettra de mutualiser des moyens de fonctionnement, d'avoir une politique partagée d'appui à la création et également de répondre efficacement à la recherche de locaux en ayant une vision globale de l'occupation des sites ainsi créés.

Ponctuellement des projets de développement émergent, le premier interlocuteur est généralement la communauté de communes, d'une part en raison de ses compétences déléguées, de sa proximité géographique et du lien évident entre les maires et l'EPCI. Les communautés de communes souhaitent renforcer ce rôle d'appui au développement de nos entreprises et fédérer autour de projets précis les acteurs idoines afin de répondre efficacement aux problématiques soulevées.

Comme exemple d'accompagnement, le projet de développement du site industriel SEMO PACKAGING de Vecoux a permis à la Communauté de communes de la Porte des Vosges méridionales de mobiliser EVODIA pour l'aspect approvisionnement et traitement/valorisation de déchets plastiques dans un nouveau cycle de production industriel. Cette innovation vise à l'émergence d'un produit d'emballage issu à 100% de matériaux recyclés.

Au sujet de ces outils d'hébergement, il est attendu de la part de la Région Grand Est, un appui technique et une aide à l'étude pour la définition des besoins. Des aides à l'investissement seront sollicitées pour la création de ces tiers lieux via l'Appel à Manifestation d'Intérêt : soutien à la création et au développement des tiers lieux dans le Grand Est.

1-2. Aider à la création et au développement des entreprises par la mise en œuvre d'une politique de gestion foncière et immobilière

Pour attirer de nouvelles entreprises ou permettre de développer celles présentes sur notre territoire, l'offre immobilière doit être adaptée aux attentes des investisseurs.

Il s'agit ici d'anticiper les besoins fonciers et immobiliers. Afin de valoriser les capacités d'accueil de notre territoire auprès des investisseurs et entreprises. Face au manque d'espace dans certains secteurs, il conviendrait d'inciter les propriétaires privés à vendre leurs parcelles pour répondre à certains besoin d'installation ou d'extension d'entreprises.

La création d'une bourse des locaux/terrains en lien avec les professionnels du secteur immobilier est un projet que souhaitent mettre en place les EPCI. Une bourse foncière publique doit être créée où une base de données régulièrement actualisée serait consultable. La communication avec les partenaires institutionnels devra être renforcée.

Il s'agit également, via nos collectivités (sites internet.....) de diffuser, promouvoir les offres immobilières.

Par parallèle, un objectif opérationnel est envisagé : la création d'une offre de locaux adaptée pour les petites et moyennes surfaces pour favoriser le parcours résidentiel des entreprises. On peut citer le projet de requalification de l'ancienne usine de Lansauchamp à Cornimont en cellules commerciales.

Toutefois, la stratégie d'aménagement foncier et immobilier économique ne doit pas entrer en compétition entre plusieurs usages. C'est pourquoi, il faudra mettre en place une politique foncière pour gérer les concurrences (paysages, agricoles, touristiques, économiques, résidentielles) dans un souci de maîtrise de l'étalement urbain et de préservation de la trame verte et bleue. L'élaboration d'un SCoT à l'échelle du PETR de Remiremont et ses vallées doit être lancée rapidement.

Dans ce document, il conviendra d'être cohérent en matière de disponibilités foncières à l'échelle du PETR, mais surtout à l'échelon communal. La limitation des constructions et l'utilisation de l'existant non et/ou peu exploité doivent être des principes énoncés dans cet outil de planification.

La Région Grand Est sera sollicitée pour des accompagnements techniques et financiers en matière de gestion foncière.

Des aides à l'investissement sont également à prévoir afin de créer/rénover des espaces adaptés aux attentes des entreprises. Des retours d'expérience en la matière seront aussi intéressants à obtenir.

En matière de document d'urbanisme, la Région Grand Est sera sollicitée pour être à nos côtés dans l'élaboration SCoT en lien avec le SRDEII.

1-3. Traiter les friches du territoire

Avec les crises qui ont touché le textile et la filière bois, nous observons aujourd'hui encore des dizaines d'hectares d'immobiliers dégradés, voire en friches. Dans un contexte de foncier rare et relativement coûteux, ces espaces peuvent devenir des véritables opportunités foncières. Ce contexte touche particulièrement le secteur des Hautes Vosges et la vallée de la Moselle.

Le territoire a déjà mobilisé l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) sur la reconversion de sites et cette démarche efficace doit être poursuivie. Une réflexion d'ensemble sur l'aménagement du territoire sera menée. On peut citer en exemple des études en cours sur [le site Dorval à Granges-Aumontzey](#), [le site de l'entreprise CEF de Sapois en pôle bois](#) ou encore [l'étude de requalification sur la friche Thirion à Rochesson](#).

Pour se faire, le territoire souhaite recenser ces friches par [le biais d'une étude des friches privées et publiques de toutes tailles](#). Il conviendra d'identifier les surfaces à aménager pour l'activité économique pour ensuite accompagner les projets de requalification.

A contrario, le territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales est beaucoup moins concerné par cette problématique : plusieurs friches ayant d'ores et déjà été requalifiées (site des Poncées à St Etienne-lès-Remiremont, Filature de la Magdeleine à Remiremont, filature de Béchamps à Remiremont...).

La Région Grand Est sera mobilisée au travers de son dispositif d'aide à la requalification des friches en fonction des critères en vigueur.

1-4. Agir en amont via la formation et le recrutement

Le diagnostic a mis en évidence des difficultés de recrutement dans certaines filières. On note également que le contexte évolue puisque les périmètres de recrutement sont de plus en plus importants (régional voire national) notamment dans le cas de recrutement de postes d'encadrement mais également de postes techniques (maintenance industrielle, opérateur sur commandes numériques...).

Pour répondre aux besoins des entreprises en matière de recrutement de personnel qualifié, il convient de les accompagner dans leurs démarches de formation et d'embauche.

Plusieurs pistes de projets sont à l'étude avec en premier lieu, l'élaboration de recensement des besoins pour ensuite mettre en place une diffusion via les réseaux sociaux, les sites internet des collectivités et les agences d'intérim.

En ce qui concerne le volet sur la formation, le territoire souhaite mettre l'accent sur la promotion des métiers notamment vers les jeunes en favorisant les rencontres avec les acteurs économiques, en proposant des visites d'entreprises qui peuvent permettre aux jeunes élèves de s'imprégner des métiers et des compétences attendues par les dirigeants.

Il est également envisagé d'organiser des journées de promotion des métiers en lien avec notamment la Mission Locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées et les établissements de formation et d'enseignement.

Il convient aussi de renforcer les outils de formation présents sur le territoire. On peut citer l'exemple des actions mises en œuvre par l'AFPA ou encore la Maison de la Montagne à La Bresse. Ce type de structures doit profiter au territoire et peut être utilisé pour dispenser des formations en adéquation avec les besoins des entreprises locales.

Toujours en lien avec les lieux de formation et d'apprentissage du territoire, les offres d'emploi de notre territoire en découlant doivent être valorisées. Pour y parvenir, plusieurs actions allant dans ce sens peuvent être lancées :

- Faire connaître/ communiquer via des supports numériques, les réseaux sociaux, les collèges,
- Créer des liens entre les jeunes et les entreprises
- Valoriser les métiers manuels et les contrats d'apprentissage

La Région soutient les entreprises en mobilisant ses outils via des actions conjoncturelles, sur mesure, en lien avec les partenaires (Pôle Emploi, les OPCO, les branches professionnelles ...). Concernant la valorisation des métiers, la Région a mis en place un site de promotion des métiers, des offres d'apprentissage et des candidatures (<https://formation-orientation.grandest.fr>) sur lequel le territoire peut s'appuyer.

1-5.Soutenir à l'Economie Sociale et Solidaire (=ESS) du territoire

Il existe sur le territoire un nombre important de demandeurs d'emploi qui ne peuvent pas réintégrer directement un poste ni une formation. Des structures d'accompagnement d'insertion par l'activité économique répondent à ce besoin de réinsertion vers le monde du travail créant ainsi du lien social grâce à des offres d'emplois non délocalisables.

Nos EPCI souhaitent poursuivre l'accompagnement de ces structures dans leurs projets de développement. Parmi ceux-ci :

- Accompagner la rénovation et la réorganisation du bâtiment Aithex,
- Soutenir la création d'un garage solidaire,
- Renforcer la commande publique auprès de ces entreprises via notamment des conventions portant sur des prestations de services (la collecte et le tri des déchets, des chantiers « verts »....)

La Région Grand Est sera sollicitée pour des retours d'expériences d'autres collectivités sur le sujet. Des sollicitations pour des aides à l'investissement pourraient être demandées.

2. AXE 2 : Positionner durablement les piliers de l'économie du territoire face aux défis climatiques

L'industrie textile, le tourisme, le bois, l'agriculture de montagne sont les piliers historiques qui ont façonné notre économie et nos paysages. Ces secteurs, rencontrent des difficultés et doivent être soutenus car ils sont toujours en capacité de dynamiser notre territoire. Toutefois, ces secteurs d'activités doivent faire face à des défis en particulier, le changement climatique, qui sera sûrement, à l'avenir, le plus important.

Les objectifs stratégiques retenus comme prioritaires par le territoire :

2-1. Soutenir la politique forestière d'adaptation au changement climatique

Scolyte de l'épicéa, chalarose du frêne,... : nos forêts sont victimes d'attaques d'insectes parasites qui prolifèrent sur des arbres affaiblis notamment par des sécheresses récurrentes. En l'absence de solution à court terme, les élus des communes forestières s'inquiètent pour l'équilibre des budgets locaux. Les dégâts sont déjà visibles et les recettes de l'exploitation des forêts publiques comme privées sont compromises à terme.

La forêt de notre Massif va connaître, d'ici quelques années, un climat très différent de celui sous lequel nos arbres poussent aujourd'hui. Les forêts vosgiennes sont condamnées à s'adapter face aux bouleversements climatiques. Il apparaît donc primordial d'adapter les essences forestières au climat de demain. Immédiatement, il apparaît important d'étudier les nouvelles essences adaptées à notre futur climat ainsi que de les implanter (repeuplement).

Au-delà des ventes c'est aussi toute une filière qui est menacée par une dépréciation de la qualité des bois et d'une surabondance des volumes sur les marchés. Ces volumes exceptionnels impliquent la mise en œuvre de moyens logistiques conséquents et la recherche de plateformes temporaires pour le stockage des bois abattus.

Dans ce cadre, la Région Grand Est sera ainsi mobilisée sur ces dispositifs d'aides financières pour les actions concrètes et les études nécessaires à mener mais également pour un accompagnement technique (ingénierie) avec des retours d'expériences menées sur le territoire régional.

2-2. Actions de valorisation des offres d'emploi du territoire notamment la filière bois et textile

Le secteur industriel est très représenté sur notre territoire et a encore un bel avenir devant lui. On peut notamment évoquer la filière bois et la filière textile qui se portent plutôt bien et sont pourvoyeuses d'emplois sur le Pays. Par exemple, pour le textile, malgré un déclin industriel non négligeable, le secteur a su se défendre face à la concurrence et s'imposer pour en faire une image de marque, de qualité cf. label Vosges Terre Textile.

Néanmoins, ces filières peinent à recruter et notamment des jeunes. Les débouchés et types de métiers offerts sont peu connus et/ou peu valorisés. Dans ce contexte, il serait intéressant de mieux faire connaître les métiers de l'industrie et de communiquer autour de toutes les offres d'emploi du territoire dans ces secteurs.

Document de travail

POCE du Pays de Remiremont et de ses Vallées

Page 21 sur 64

Concrètement, des **forums des emplois spécifiques** pourraient être organisés. Il convient également de mener des **actions de sensibilisation aux filières de formations industrielles auprès des jeunes et des parents** en partenariat avec la Région et les établissements scolaires du territoire.

Les attentes du territoire par rapport à la Région Grand Est réside en un accompagnement technique (ingénierie) et financier sur ces actions de communication et de sensibilisation afin de promouvoir les métiers du secteur industriel et particulièrement de la filière bois et textile.

2-3. Faire le lien entre la mise en place des PCAET* et les actions qui vont en découler

Depuis 2019, les 3 Communautés de communes ont mis en place un PCAET (= Plan climat-air-énergie territorial). Véritable outil de planification, il a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, de favoriser le développement des énergies renouvelables et de maîtriser les consommations d'énergies.

Une fois le diagnostic et la stratégie territoriale fixés, un plan d'actions sera établi et mis en œuvre sur les thématiques de l'énergie, des transports, des déchets, du logement, de la gestion de l'eau...

Un des objectifs opérationnels émanant de ce plan est **l'amélioration du bâti industriel privé et des bâtiments publics et notamment les travaux d'isolation** qui passera par un **diagnostic préalable des bâtiments, et la mise en œuvre d'une démarche efficiente contribuant au renforcement de la performance énergétique des bâtiments.**

Cette démarche se déclinera également au niveau du **logement individuel comme collectif par le soutien à des dispositifs tels que le Programme d'Intérêt Général (PIG), des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH),...**

Un des autres volets du PCAET que le territoire souhaite intégrer au POCE, relève **du déploiement des énergies vertes.** Des initiatives sont en train d'émerger sur le territoire, et il convient de les soutenir. On peut citer comme exemple **l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments industriels, commerciaux ou publics mais également le développement de la production d'énergie verte dans la zone de la Bruche.** Les EPCI, compétents en matière de développement économique seront le relai auprès des industriels afin de les inciter à inscrire leur entreprise dans une démarche d'écologie industrielle par exemple **par la captation d'énergie fatale et la réalisation de réseaux de chaleur.**

Malgré notre contexte topographique contraignant, le **développement des mobilités douces** est aussi une préoccupation majeure. En lien avec le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées, des travaux en faveur de la pratique **du vélo sont à prévoir : Sécurisation des axes, déploiement de garages à vélo sur le domaine public, création de plateformes de covoiturage voitures/garages à vélos.**

D'autres actions, plus ponctuelles, à l'initiative des intercommunalités peuvent être menées comme l'aide au système **de récupération des eaux de pluie.**

La Région Grand Est sera sollicitée pour des accompagnements techniques et financiers en matière de bâti.

Un appui sur le développement d'énergies vertes est également à prévoir (financement de l'étude puis des travaux).

En matière de déplacements, les liens sont à faire avec la politique de mobilités durables de la Région.

2-4. Soutenir les projets touristiques en adéquation avec le climat de demain et développer le tourisme 4 saisons

Un autre gros pilier de l'économie de notre territoire est le tourisme et celui-ci doit aussi largement s'adapter aux changements climatiques s'il veut continuer à enrichir notre territoire.

Le territoire est préoccupé par le risque de diminution de l'enneigement et donc de sa nécessaire adaptation d'offres de loisirs. Certaines stations comme **la Bouloie ont fait le choix de démanteler leurs téléskis et envisagent d'autres usages des pistes comme par exemple la création de circuits dédiés à la pratique du trail.**

Le thème du bien-être est un axe à privilégier comme souhaite le faire la station « **Frère Joseph** » de **Ventron** et requalifiant sont établissement hôtelier et en se détachant progressivement de l'exploitation du domaine alpin. Cette thématique sera cohérente à l'échelle du territoire et viendra compléter **une offre spécifique de thermalisme à Plombières-les-Bains**. A n'en pas douter, **le projet initié de centre aqua-ludique de Saulxures-sur-Moselotte** viendra renforcer cette offre.

Ces activités ont également l'avantage de fonctionner toute l'année (tourisme 4 saisons).

En lien avec le Département des Vosges et le PETR du Pays de Remiremont, il apparait que le vélo est une excellente piste de développement touristique ; l'offre cyclable doit être confortée et notamment grâce à une infrastructure déjà en place : **la Voie Verte des Hautes-Vosges**.

En matière de diversification de l'offre, il parait opportun de développer des activités en lien avec notre patrimoine et nos paysages remarquables. La valorisation des patrimoines paysagers spécifiques est peu développée sur le territoire alors qu'elle le mériterait largement. On pense à des projets de création de points de vue et de belvédères tels que la **création d'un chemin des cimes, d'une maison de l'eau, un itinéraire de découverte du patrimoine minier, de l'aménagement du Massif du Fossard**.

Sur certaines périodes (hivernales pour les stations de ski) ou certains week-ends (lors de manifestations d'envergure) ou entre certaines activités, la fréquentation touristique peut être mal vécue. Il convient d'être vigilant à ce sujet afin d'éviter les conflits d'usages. On peut par exemple citer un projet de la Vallée de la Moselle pour la création d'**infrastructures spécifiques pour le VTT et le cyclo-cross afin d'éviter les conflits sur les sentiers avec les randonneurs**.

Cet objectif entre en adéquation avec la politique régionale en matière de tourisme et notamment par rapport au tourisme 4 saisons. Le territoire sollicitera la Région Grand Est pour des accompagnements techniques (ingénierie) et financiers. Des aides aux études et aux investissements seront également demandées. Un retour d'expérience sur les conflits d'usages pourra également être réclamé.

2-5. Engager une politique de qualification de l'hébergement

L'offre d'hébergement touristique est plutôt diversifiée sur le territoire mais elle a tendance à vieillir c'est pourquoi, il convient d'accélérer sa rénovation pour maintenir l'économie touristique.

L'objectif est d'encourager la rénovation et la réhabilitation des locations touristiques en veillant à l'aspect environnemental et écologique en favorisant des constructions et des aménagements minimisant la consommation d'énergie tout en veillant au maintien d'une qualité de nos paysages.

Un autre axe à travailler est l'amélioration de l'offre d'hébergement par une montée en gamme. Cela consiste à augmenter de manière significative le niveau de services et de confort, en s'adaptant aux attentes des clientèles françaises et étrangères, en encourageant le développement de produits innovants. **Des aides aux investissements** sont donc requises pour ces deux objectifs stratégiques.

Le développement du classement des hébergements touristiques constitue pour les touristes, une source d'information et un moyen d'identification sur la qualité de l'offre (niveau de confort et de prestations). Il incite également les professionnels de l'hébergement à monter en gamme, à renforcer la lisibilité et la fiabilité de l'offre.

Les 3 EPCI soutiennent d'ores et déjà les particuliers ou les professionnels qui entreprennent des travaux par l'octroi d'une aide à l'immobilier touristique.

La montée en gamme de l'hébergement doit aussi s'accompagner de formation, de professionnalisation des socio-professionnels. **L'organisation de cours de langues étrangères** peut être une action à mettre en place rapidement.

En lien avec sa politique touristique, la Région Grand Est sera ainsi mobilisée pour des aides aux investissements pour les hébergeurs. Des sollicitations pour des études sur le classement sont à envisager mais aussi sur la thématique environnement / tourisme. Dans ce contexte, des retours d'expériences seront également les bienvenus.

D'autres objectifs stratégiques sont apparus également important pour le territoire du Pays de Remiremont et de ses Vallées :

→ **Rationaliser l'organisation touristique du territoire**

Objectif opérationnel :

Simplifier l'organisation touristique pour plus d'efficience

Les initiatives locales, projets en cours, à lancer sont les suivants :

- **Catalogue des manifestations,**
- **Optimisation de l'offre événementielle du territoire,**
- **Fusion des deux Offices de Tourisme du territoire de la Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges**

La position, les attentes vis-à-vis de la Région :

Accompagnement technique (ingénierie)

→ **Soutenir et dynamiser les liens entre les socio-professionnels**

Objectif opérationnel :

Développer les liens entre les acteurs du territoire, favoriser les échanges et la coordination entre les professionnels du tourisme

Les initiatives locales, projets en cours, à lancer sont les suivants :

- **Mise en place d'une politique d'accueil « durable »,**
- **Création de routes à thèmes liant les producteurs,**
- **Développement d'activités ciblant les publics d'inter-saison**

La position, les attentes vis-à-vis de la Région :
Accompagnement technique (ingénierie) et financier (routes thématiques)

→ **Développer et promouvoir le slow-tourisme (manière de voyager alternative, basée sur la simple idée de prendre le temps de la découverte)**

Objectif opérationnel :
Développer un tourisme de qualité, faire découvrir aux touristes une autre façon de voyager

Les initiatives locales, projets en cours, à lancer sont les suivants :

- Création d'un évènement d'expérimentation pour un usage non motorisé de la route des Crêtes au format d'un évènement Slow Up (privilégier les moyens de transport lents pour profiter de la nature)

La position, les attentes vis-à-vis de la Région :
Accompagnement technique (ingénierie) et financier, soutien aux actions de communication

→ **Favoriser le développement de la valorisation des produits agricoles en lien avec les plans paysage**

Objectif opérationnel :
Développer les circuits courts

Les initiatives locales, projets en cours, à lancer sont les suivants :

- Création d'un magasin de vente collectif
- Elaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

La position, les attentes vis-à-vis de la Région :
Accompagnement technique (ingénierie) et financier, retours d'expériences

→ **Soutenir la mutualisation de matériel et de personnel pour maintenir notre agriculture**

Objectif opérationnel :
Développer la coopération entre les agriculteurs

Les initiatives locales, projets en cours, à lancer sont les suivants :

- Mise en commun de matériel,
- Création d'une plate-forme relais pour la mutualisation de personnel

La position, les attentes vis-à-vis de la Région :
Accompagnement technique (ingénierie) et financier, retour d'expériences

3. AXE 3 : Créer les conditions favorables à l'attractivité du territoire

3-1. Développer l'attractivité du territoire par le marketing territorial

Il est nécessaire de faire rayonner nos 3 territoires au-delà de notre Département. Les actions liées à l'économie, le tourisme et la culture s'étiolent du fait de la multiplication, des marques, labels et autres chartes. Ceux-ci se chevauchent parfois et ne permettent plus de distinguer la pertinence ou l'originalité de certains produits.

Il semble important de poser efficacement et de coordonner l'organisation de ces appellations en s'adossant sous la marque ombrelle « Je vois la vie en Vosges ».

Par ailleurs, le développement économique et touristique à l'échelle du Pays de Remiremont et de ses Vallées implique la mise en œuvre d'actions efficaces en matière de marketing territorial.

Ce développement ne saurait en effet se cantonner à apporter des réponses aux seuls besoins locaux. Aussi, il s'agira d'élaborer une communication structurée et pertinente à destination des porteurs de projets exogènes.

Outre les circuits et supports de communication pour lesquels il sera nécessaire de mobiliser des agences professionnelles, le territoire veillera à s'appuyer d'une part, sur les services de la future agence de développement économique et touristique des Vosges, portée conjointement avec la Région. D'autre part, les EPCI pourront recourir aux services d'agences spécialisées dans la prospection pour attirer de nouvelles entreprises. Les 3 EPCI pourront alors s'associer pour prendre part à différents salons spécialisés : Salons du tourisme, SIMI = Salon de l'Immobilier d'Entreprises, salon de la franchise, appui aux démarches locales de promotion des produits du terroir.

Les attentes du territoire par rapport à la Région Grand Est relèvent essentiellement du registre des aides à l'investissement et à l'ingénierie nécessaire dans le montage des projets. Elle pourra également être sollicitée en tant qu'appui sur des expériences existantes.

La Région Grand Est, peut être un véritable relais sur cette communication territoriale. Exemple : Appel à projets « Tourisme de découverte économique ».

Des aides à l'ingénierie et à l'investissement sont aussi à solliciter sur cette partie.

3-2. Soutenir l'investissement et l'animation pour l'artisanat et le commerce

Avec l'extinction des crédits spécifiques du FISAC, nos territoires vont devoir se mobiliser et repenser leurs actions afin de soutenir et animer le tissu commercial et artisanal local.

Il faudra réinventer un mode d'intervention efficace notamment dans les bourgs ruraux. Il s'agira de soutenir les associations d'artisans et commerçants dans leurs opérations d'animation par le biais de financements mais aussi par la mise à disposition de moyens humains et techniques.

Ce soutien devra aussi permettre d'étendre le périmètre des associations de commerçants d'une ville à des commerçants isolés de communes limitrophes. Les associations ayant ainsi un rayonnement intercommunal. Les collectivités engagées s'appuieront notamment sur le dispositif Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat du commerce et des services.

Déjà engagés dans le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise auprès du Département des Vosges, une **aide spécifique à la rénovation des vitrines commerciales pourra être créée**. Cette aide permettra de soutenir la rénovation des devantures de magasins ou les façades d'artisans, contribuant en outre à l'amélioration du cadre de vie. Par ailleurs, certains commerces actuellement exclus de l'aide à l'immobilier d'entreprise comme les bars, tabacs, ou discothèques pourraient prétendre à cette aide.

Ces deux actions contribueront en outre à renforcer l'efficacité des opérations centre-bourg déjà engagées, et qui pourraient à terme assoir **une Opération de Revitalisation de Territoire à Plombière-les-Bains ou Remiremont par exemple**.

Dans ce cadre, la Région Grand Est sera ainsi mobilisée sur le dispositif « Soutenir les bourgs structurants en milieu rural » afin de développer ou à rétablir des fonctions de centralité et à améliorer le cadre de vie.

Elle pourra également intervenir en matière d'opérations collectives dans le cadre de modernisation de l'outil de production au titre de l'AMI « Artisanat de demain ». Une mission de détection et d'accompagnement consacrée à la transmission d'entreprise a également été mise en place. Elle pourra aussi ponctuellement être mobilisée à travers l'Aide à la création ou à l'aménagement de locaux de proximité (FRACOP).

3-3.Évaluer les besoins futurs de la population « vieillissante » pour consolider et professionnaliser les structures d'aides existantes / Tirer profit de la sylviculture économie

Il s'agira d'encourager les innovations et le développement des services pour accompagner l'avancée en âge et faire reculer la perte d'autonomie. De manière transversale, cette filière touche à la fois à l'habitat, à la domotique, au numérique, aux transports, à la perte d'autonomie, à la santé, aux services à la personne.

La présence de formations spécifiques ST2S « sanitaire et social » et de l'IFSI doivent contribuer à pourvoir les offres de recrutement en croissance qu'il s'agisse du secteur public ou privé.

Pour se faire, plusieurs actions sont à engager sur le territoire :

- **Contribuer à une démarche conjointe « plan d'action aide-soignants en EPHAD » du Département des Vosges**
- **Offrir une offre qualitative de logements aux étudiants qu'il s'agisse des élèves infirmiers ou des internes en médecine.**
- **Organiser une offre de transport à la demande via les CCAS**
- **Soutenir la modernisation des logements des personnes dépendantes en favorisant l'équipement en domotique**
- **Poursuivre et généraliser sur le territoire un contrat local de santé** en y créant des lieux d'accueil mutualisés au sein desquels des consultations sans rendez-vous pourront être pris, dans un souci de maillage et de désengorgement des services d'urgence. Cette action devra se concrétiser de façon concertée avec **la mise en place des maisons de santé existantes ou à venir.**

Ces actions seront menées en étroite collaboration avec les hôpitaux dans un souci de cohérence et d'efficacité qui viseront notamment au maintien des services hospitaliers.

Dans le cadre du « plan d'action aide-soignants en EPHAD » et après une première phase d'analyse des besoins, la Région organise des réunions de restitution de l'enquête et de propositions d'actions concrètes adaptées aux réalités territoriales. Ces réunions s'adressent principalement aux Directeurs

d'EHPAD et associent les Départements, l'ARS (Délégation Territoriales), les OPCO, Pôle Emploi, les IFAS.

En lien avec le Département et la Région, l'attente du territoire sur ces sujets relève également l'élaboration d'une véritable politique immobilière mais également de services avec le renforcement de la télémédecine.

3-4. Être attractif par son niveau d'équipements sportifs culturels de loisirs

L'attractivité d'un territoire s'analyse également par la présence, la proximité et la qualité de l'offre en équipements sportifs, culturels, ou de loisirs.

Afin de maintenir un service qualitatif tout en maîtrisant la hausse dépenses des EPCI en la matière, il est essentiel, à l'échelle du Pays, d'identifier les besoins en équipements pour des évènements d'envergure (concerts ; grands rassemblements sportifs ; foires...) ceci afin de se doter des outils les plus fonctionnels et partagés à l'échelle du territoire.

Les EPCI s'attacheront à définir **un projet culturel de territoire** qui permettra de définir de façon sectoriel (musique, médiathèque, musées...) **un cadre de référence**, de progression pour l'EPCI pour le développement territorial par l'art et la culture en lien avec l'Agence Culturelle Régionale ainsi que le Département et l'Etat.

Il s'agira aussi de professionnaliser l'offre muséale du territoire. Le développement de l'offre touristique 4 saisons nous incitent à vouloir renforcer la visibilité et l'accès aux huit musées qui jalonnent le territoire du Pays : Terrae Genesis, Musée du Textile, Musée du bois, Musée des Hautes-Mynes, Musée Louis Français, Musée Charles Friry, Musée Charles de Bruyères, Musée d'Eloyes.

Pour autant ces musées méritent une meilleure visibilité pour attirer encore davantage de public ; touristes, habitants, groupes scolaires. Certains de ces musées se sont dotés de pages web dédiées, d'autres ne sont visibles que via des interfaces spécialisées ou les sites internet des communes. Seuls trois d'entre eux utilisent le « Pass-Lorraine ».

Ainsi, plusieurs actions sont envisagées pour faire rayonner ces sites culturels tels que **l'élaboration d'un accès tarifaire multi-sites, la mise en œuvre de traductions pour les descriptifs des œuvres, l'appui à la réalisation de pages web, le financement des campagnes de communications, l'installation d'outils numériques....**

La Région Grand Est sera ainsi mobiliser pour des aides pour l'étude des besoins en équipement (au-delà des données présentes dans la politique dédiées aux bourgs-centres) ainsi que dans l'optique de la professionnalisation de l'offre muséale.

Les musées du territoire pourront également solliciter la Région pour des aides à l'investissement ce qui entre également dans la volonté de développer des activités sportives et touristiques « 4 saisons ». Les équipements sportifs sont également concernés puisqu'il concourt au développement de l'offre 4 saisons.

II. Volet 2 : Aides directes aux entreprises

Les Communautés de communes et le PETER du Pays de Remiremont et de ses Vallées ont déjà mis en place les dispositifs suivants :

- Dispositif spécifique de la **Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges** accordant des aides économiques aux TPE de moins de 10 salariés en création d'activités et/ou d'emplois sur son territoire (exclusion des autoentrepreneurs). Les aides sont attribuées dans la limite de 2 000€.

La Région Grand Est pourra mobiliser en complémentarité ses dispositifs d'aides à la modernisation des TPE, artisans et commerces, ou de soutien aux commerces dans les bourgs-centre.

- **Dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise** (en partenariat avec le Département des Vosges) mis en place sur les 3 Communautés de communes

La Région n'a pas de dispositif d'intervention mais pourrait intervenir au titre de l'AMI tiers lieux le cas échéant ou de l'aide à l'investissement dans les POCE (hors dispositifs de droit commun) pour un projet structurant et prioritaire inscrit dans le POCE.

- **Programme européen LEADER** accompagnant tous types d'entreprise dans leur projet de création et/ou développement en rapport avec les thématiques suivantes : économie circulaire, activités touristiques et culturelles, agriculture, productions locales et économie de proximité

La Région peut intervenir au titre de la contrepartie publique le cas échéant.

Une aide directe aux entreprises ne passe pas nécessairement par une aide financière. Les Communautés de communes et le PETER sont des portes d'entrée identifiées pour orienter les porteurs de projets vers des sources de financement, des solutions foncières, les acteurs ad-hoc pour conseiller chaque type de projets.

III. Volet 3 : Coordination et efficacité de l'action publique

La coordination et l'efficacité de l'action publique passe notamment par la priorité accordée au traitement des friches dans leur intégralité, de l'amont à l'aval en accompagnant les territoires confrontés à ces problématiques dans les grandes étapes suivantes : la prévention de la formation de friches par une action concertée et une réflexion sur le devenir d'un site dans le cadre d'une fermeture programmée ; l'aide à reconstituer un potentiel foncier pour améliorer la compétitivité du territoire, l'attractivité ; l'incitation à la réaffectation des friches au travers de projets structurants, intégrés, voire mutualisés des collectivités.

La structuration et la coordination des acteurs doit fonder sur trois engagements clairs : la co-construction, la transparence et le dialogue dans le cadre de l'ingénierie de mise en œuvre :

- Les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges et des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées adhèrent pleinement aux côtés de la Région Grand Est à l'objectif d'efficacité et de lisibilité de l'action publique et fait des propositions en ce sens.
- De manière générale, les Communautés de Communes de de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges et des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées s'engagent à relayer, sur leur territoire et auprès de leurs partenaires, l'ensemble des informations régionales : diffusion de règlements, information sur les manifestations, aide à l'engagement des réunions locales, ainsi que des actions régionales, afin d'en améliorer leur visibilité et leur connaissance (dont l'industrie et l'agriculture du futur, l'artisanat de demain, la création d'entreprises, ...).
- Les Communautés de Communes de de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges et des Ballons des Hautes Vosges, le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées et la Région Grand Est s'engagent à partager l'information, notamment en ce qui concerne les aides régionales aux entreprises du territoire. Il s'agit de s'appuyer sur les compétences de chaque structure et assurer une coopération étroite entre les services chargés de mettre en œuvre les actions communes.

Pour mettre en œuvre leurs actions, la Région et les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées précisent les modalités de coopération sur les points suivants :

- ✓ L'attractivité économique pour le maintien et le développement d'activités sur le territoire :

La Région Grand Est et les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées partagent une responsabilité de premier plan dans le soutien au développement économique du

territoire. Conjointement, ils entendent la traduire dans le cadre de l'animation du réseau des développeurs économiques proposé par la Région Grand Est et qui va se mettre en place à compter de 2020 sur la base d'une charte d'engagement.

- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble de l'écosystème local et régional afin d'assurer quel que soit le sujet le bon aiguillage des entreprises ;
- dans la logique de subsidiarité, aiguiller l'entreprise ou le porteur de projet vers l'interlocuteur le mieux à même de répondre à l'enjeu spécifique et au besoin exprimé ;
- partager l'information et les données dans une démarche proactive d'accompagnement des entreprises ;
- faciliter la mise en place et alimenter un outil permettant de systématiser et de fluidifier ce partage d'informations.

Il s'agira également d'identifier sur le territoire les filières porteuses sur lesquels les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées pourraient intervenir dans le cadre de ses actions de prospection.

✓ Le suivi des projets d'entreprise

- La Région et les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées ont intérêt à une détection réciproque des projets : la Maison de Région d'Epinal, les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées sont les portes d'entrée des porteurs de projets ;
- des échanges réguliers sont organisés sur les dossiers des entreprises et la Région, les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées ainsi que l'Agence de Développement Economique ;
- les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées pourront apporter leur aide et leur relais auprès des entreprises pour le montage des dossiers. L'instruction de certaines aides directes aux entreprises est réalisée en proximité, au sein de la Maison de Région d'Epinal ;

Les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées pourront apporter son aide et son relais auprès des entreprises pour le montage des dossiers.

- la Région et les Communautés de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées communiquent auprès des entreprises sur les outils d'intervention en soutien à l'activité économique et à l'innovation déployés en partenariat, afin de renforcer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et de financement et être dans la bonne anticipation dans le cas d'entreprises en difficulté ;

- les Communautés de Communes de **la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées** apportent leur contribution au sein de la dynamique de réseaux instaurée par la Région et la Maison de Région d'Épinal (services de l'État, chambres consulaires, Agence de Développement économique, structures d'accompagnement de la création-reprise d'entreprise, de l'ESS, de l'innovation...), dans le cadre d'une approche globale de conduite et de suivi des projets d'entreprises du territoire (information, formation, expertise technique, mobilisation d'acteurs et de financements...), pour une réactivité renforcée au bénéfice du porteur de projet.
- ✓ Les conditions favorables à la création et reprise d'entreprise

Les Communautés de Communes de **la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées** participeront au comité territorial de coordination qui met en œuvre et adapte au niveau local les actions définies par le Réseau Be EST Entreprendre.

Ce comité territorial de coordination animé par la Maison de Région d'Épinal a pour objectif, d'une part, d'assurer le suivi des services fournis par les opérateurs qui ont été sélectionnés pour l'accompagnement et le financement des porteurs de projet, d'autre part, l'animation des travaux et la coordination des opérateurs et des acteurs du territoire en matière de création et de reprise d'entreprises. Sa composition comprend des primo-accompagnateurs (CCI, CMA, Pôle Emploi, EPCI avec leur pépinière, ...) et des structures-outils.

- ✓ La participation au Réseau Des Développeurs du Grand Est

Les Communautés de Communes de **la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées** rejoignent le Réseau Des Développeurs du Grand Est pour partager son expérience et son expertise en matière de développement économique dans l'objectif de mieux accompagner les entreprises de son territoire. Constitué des consulaires territoriaux, des référents des agences de développement économique, des développeurs des EPCI du Grand Est, etc., il est animé à l'échelle régionale.

Les Communautés de Communes de **la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées** font ainsi partie d'un réseau d'échanges et de montée en compétence qui instaure une « communauté de pratiques et d'outils ». Elle bénéficiera des outils, services et formations mis en place dans le cadre du déploiement de ce réseau suite aux besoins exprimés par les développeurs lors de leur entrée dans le réseau.

La Région animatrice et fédératrice, contribue, grâce à ce réseau, à la structuration des développeurs économiques *via* un partage d'informations et un échange de bonnes pratiques, et concourt ainsi à rendre l'action publique au service des entreprises plus coordonnée, cohérente et lisible sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

Le réseau va notamment permettre de solliciter les expertises qui y sont présentes sur tous les dossiers pour lesquels une compétence spécifique sera nécessaire. De la même manière, les Communautés de Communes de **la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes-Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées** mettront à disposition leurs propres expertises au service des développeurs du réseau.

Enfin, les Communautés de Communes de **la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées** sollicitent l'expertise de la Région en matière d'animation territoriale dans le cadre des POCE : fonctionnement sur les autres territoires avec les agences de développement, les consulaires, intercommunalités...

- ✓ L'adaptation des compétences et le traitement des problèmes de recrutement en lien avec le CPRDFOP et sa gouvernance régionale et territoriale

La coordination des acteurs en matière d'emploi/formation se fait dans le respect de la gouvernance mise en place dans le cadre du CPRDFOP de la Région « Performance Grand Est » et des CTDC (Comités Territoriaux de Développement des Compétences) qu'il installe, et en cohérence avec les orientations opérationnelles des Contrats d'Objectifs Territoriaux (<https://www.grandest.fr/politiques-publiques/performance-grandest>).

- Les Communautés de Communes de **la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées** peuvent faire remonter des informations relatives aux problèmes de formation et de recrutement auprès des instances prévues à cet effet : au sein du Comité Territorial de Développement des Compétences piloté par la Maison de la Région.
- En tant que de besoins, la Région mobilise ses outils (OREF, COT, formations innovantes, formations sur-mesure ...) et ses dispositifs en matière d'emploi-formation.
- Mise en place sur le territoire du rendez-vous des compétences à destination des entreprises, afin que celles-ci puissent exprimer leurs besoins en matière de recrutement et de formations et ainsi élaborer des actions concrètes en réponse à leurs attentes.

Pour chacune de ces thématiques, la Région et les Communautés de Communes de **la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes Vosges, des Ballons des Hautes Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées** œuvrent ensemble à l'attractivité du Grand Est et des territoires, ce qui passe nécessairement par une **connaissance fine des entreprises du territoire** et par un **partage et relais** à bon escient des actualités, données et informations stratégiques de nature économique et financière, à proportion des capacités de chacun à les produire, les géo-localiser le cas échéant et à les communiquer.



PARTIE 6 : Gouvernance

Enfin, la Région, les Communautés de communes de la Porte des Vosges Méridionales, des Hautes-Vosges, des Ballons des Hautes-Vosges et le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées, se mettent d'accord sur le pilotage du POCE autour des aspects suivants :

- Le portage et les référents :
 - La Région désigne son représentant élu en la personne de :
 - **BeEst** :
 - **Territoire** :
 - La Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales désigne son Président, M. Michel DEMANGE, ou son représentant
 - La Communauté de communes des Hautes Vosges désigne son Président, M. Didier HOUOT, ou son représentant
 - La Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges désigne son Président, M. Dominique PEDUZZI, ou son représentant
 - Le PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées désigne son Président, M. Dominique PEDUZZI, ou son représentant

Les interlocuteurs de la Région sont en proximité :....

- la périodicité des points d'avancement (à raison d'une à deux fois par an): la Région et les 4 EPCI organisent un échange régulier sur les actions de développement économique et d'innovation sur le territoire au titre du POCE et sur l'impact de ces actions ;
- l'animation et le suivi de la mise en œuvre

Fait à, en 5 exemplaires, le

| | | |
|---|---|--|
| M. Jean ROTTNER Président de la Région Grand-Est | M. Dominique PEDUZZI Président du PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées | |
| M. Michel DEMANGE Président de la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales | M. Didier HOUOT Président de la Communauté de communes des Hautes Vosges | M. Dominique PEDUZZI Président de la Communauté de communes des Ballons des Hautes Vosges |



Les annexes sont à mettre en corrélation avec le tableau « Analyse AFOM » du POCE. En effet, les données chiffrées présentées ci-après appuient les éléments de diagnostic présenté dans le tableau.

Territoire

→ Les 40 communes du Pays de Remiremont et de ses Vallées



- Superficie : 958,8 km²

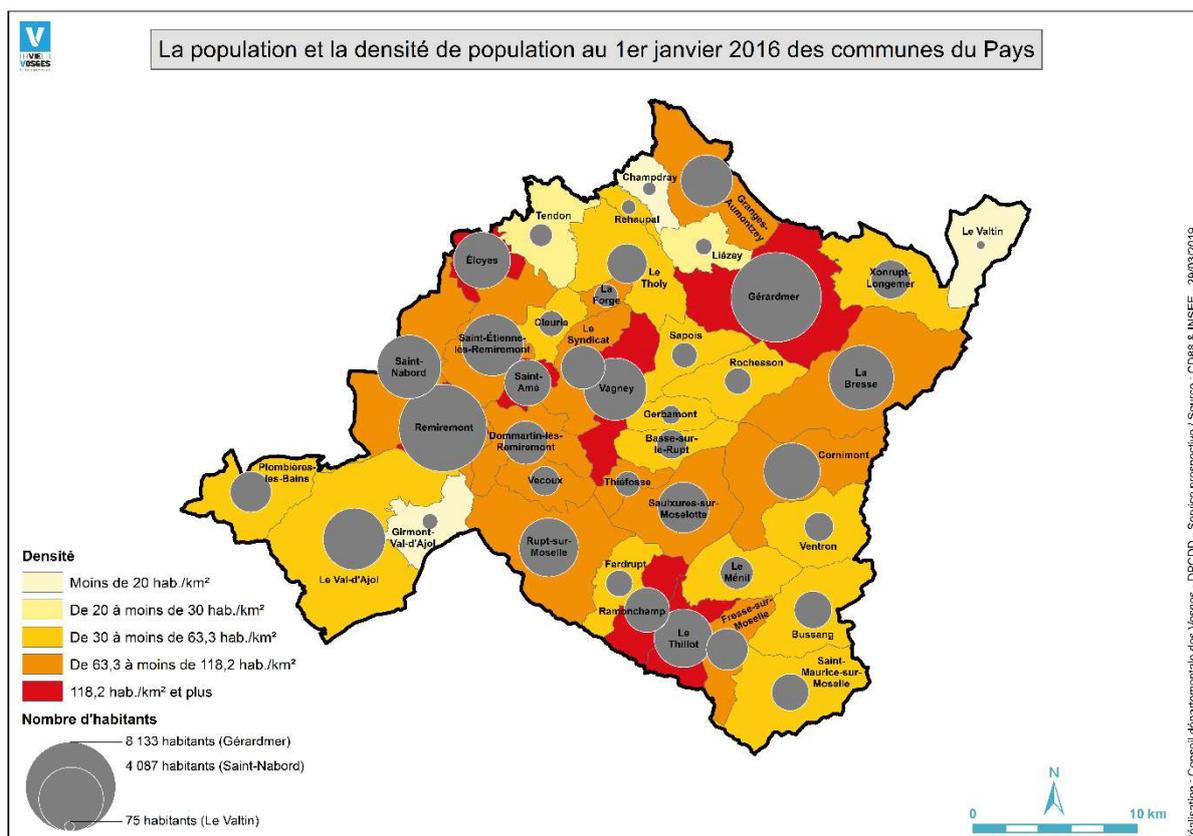
Le poids des communes du Pays dans le département :

- 7,9% des communes
- 16,3% du territoire
- 20,5% de la population

Population

- Nombre d'habitants : **81 261** au 1^{er} janvier 2016
- Nombre d'habitants au km² : **84,7** (Vosges : 64,7 ; France : 112,9), la plus forte densité de population des Pays du département

→ La population et la densité de population au 1er janvier 2016 des communes

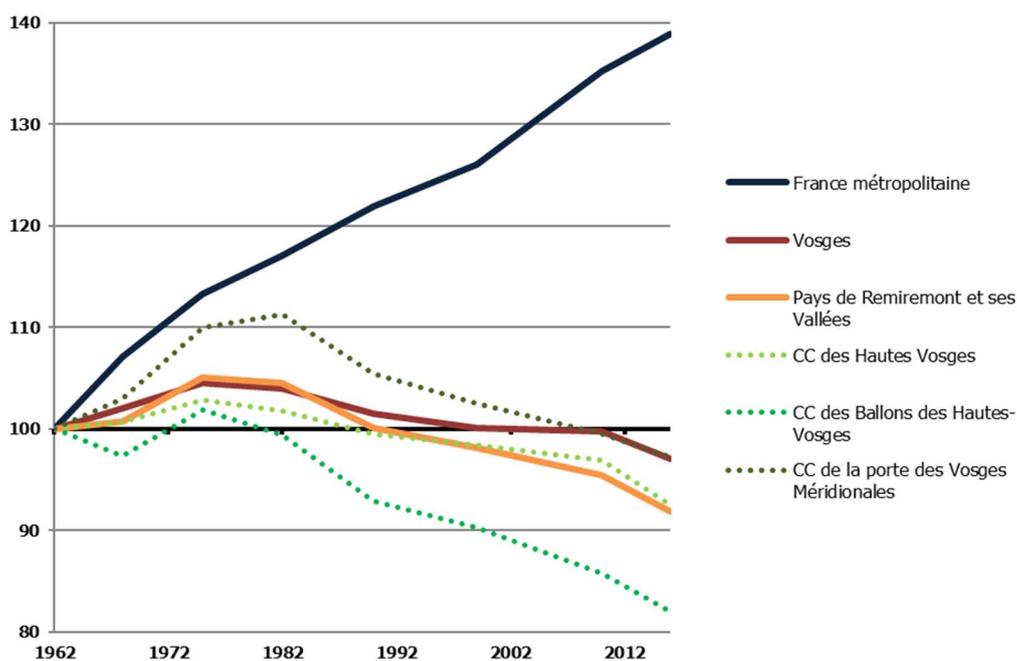


- Commune la plus peuplée : **Gérardmer** (8 133 habitants, 10% de la population du Pays)
- Commune la moins peuplée : **Le Valtin** (75 habitants)

Le territoire du Pays compte **11 communes de plus de 3 000 habitants** : La Bresse, Cornimont, Éloyes, Gérardmer, Remiremont, Rupt-sur-Moselle, Saint-Étienne-Lès-Remiremont, Saint-Nabord, Le Thillot, Vagney, et Le Val-D'ajol

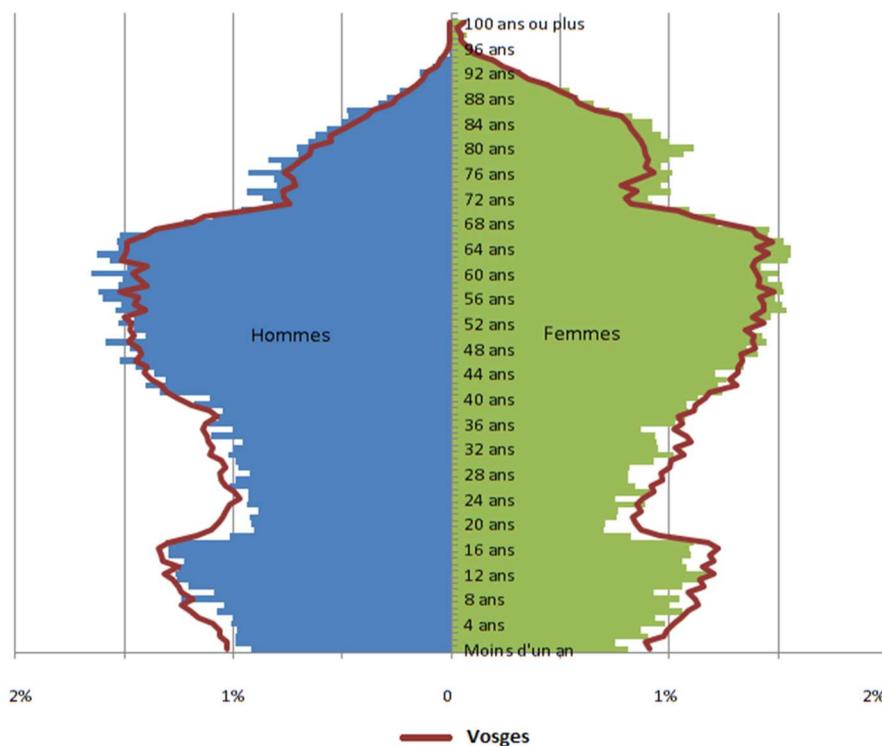
→ Évolution comparée de la population depuis 1962 (base 100 en 1962)

Depuis 2011, la **population a diminué de 3%** (Vosges : -2,4% ; France : +2,2%), soit 2 487 habitants de moins. Le **solde naturel** (1 038 décès de plus que les naissances) et le **solde migratoire** (1 449 départs de plus que les arrivées) sont tous deux déficitaires.



→ Répartition par âges de la population

Le **vieillessement de la population** est un enjeu pour ce territoire. Il présente l'**âge moyen le plus élevé** du département et un **déficit de jeunes** : pour 100 personnes de moins de 20 ans, il y en a 151 de plus de 60 ans (Vosges : 127,5 ; France : 103)



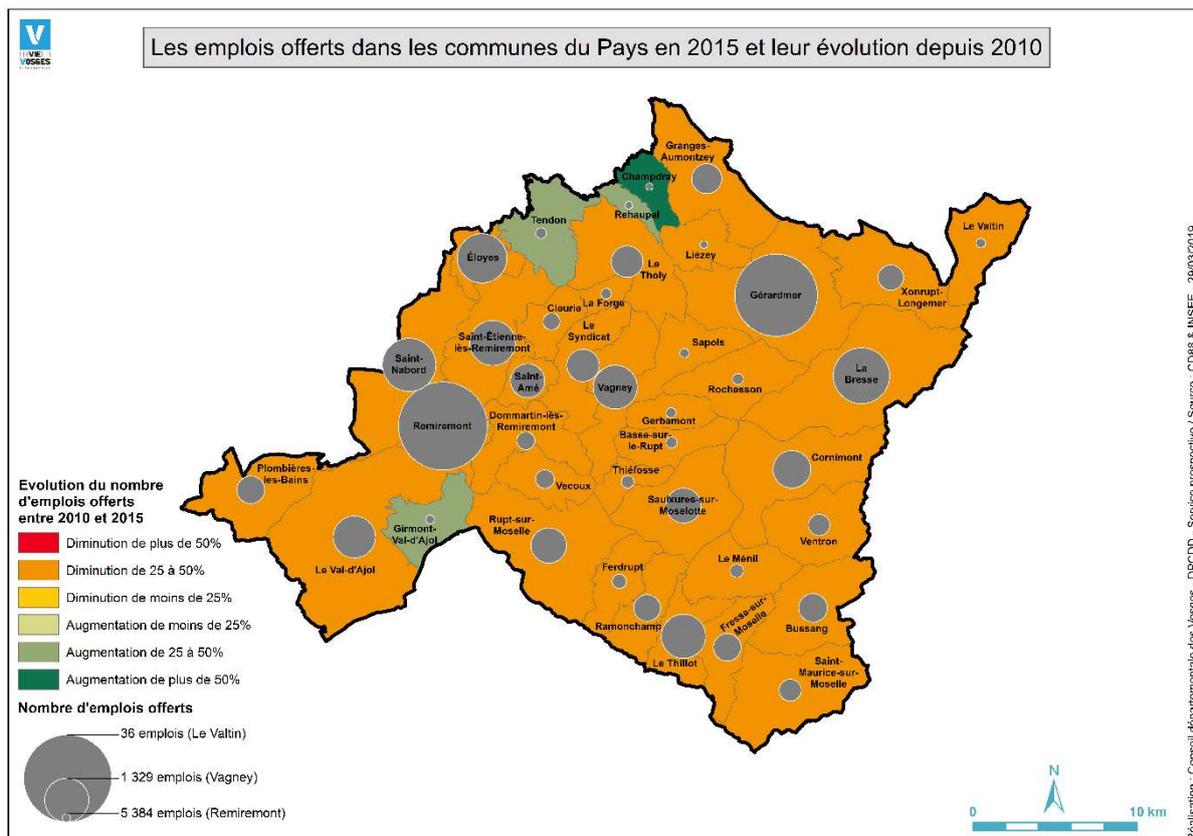
- Part de la population de moins de 20 ans : **21%** (Vosges : 22,7% ; France : 24,3%), la part la plus faible des Pays du département
- Part de la population de 60 ans et plus : **31,7%** (Vosges : 29% ; France : 25%). **12,5%** de la population a plus de 75 ans (Vosges : 11,1% ; France : 9,3%), le taux le plus élevé des Pays
- Taille moyenne des ménages : **2,11** personnes dans les communes du Pays (Vosges : 2,16 ; France : 2,22), la plus petite taille moyenne des ménages

| Territoire | Age moyen |
|-----------------------------------|-------------------|
| Pays de Remiremont et ses Vallées | 44 ans et 10 mois |
| Vosges | 43 ans et 7 mois |
| France | 41 ans et 2 mois |

Emploi et chômage

→ Nombre d'emplois offerts dans les communes en 2015 et évolution depuis 2010

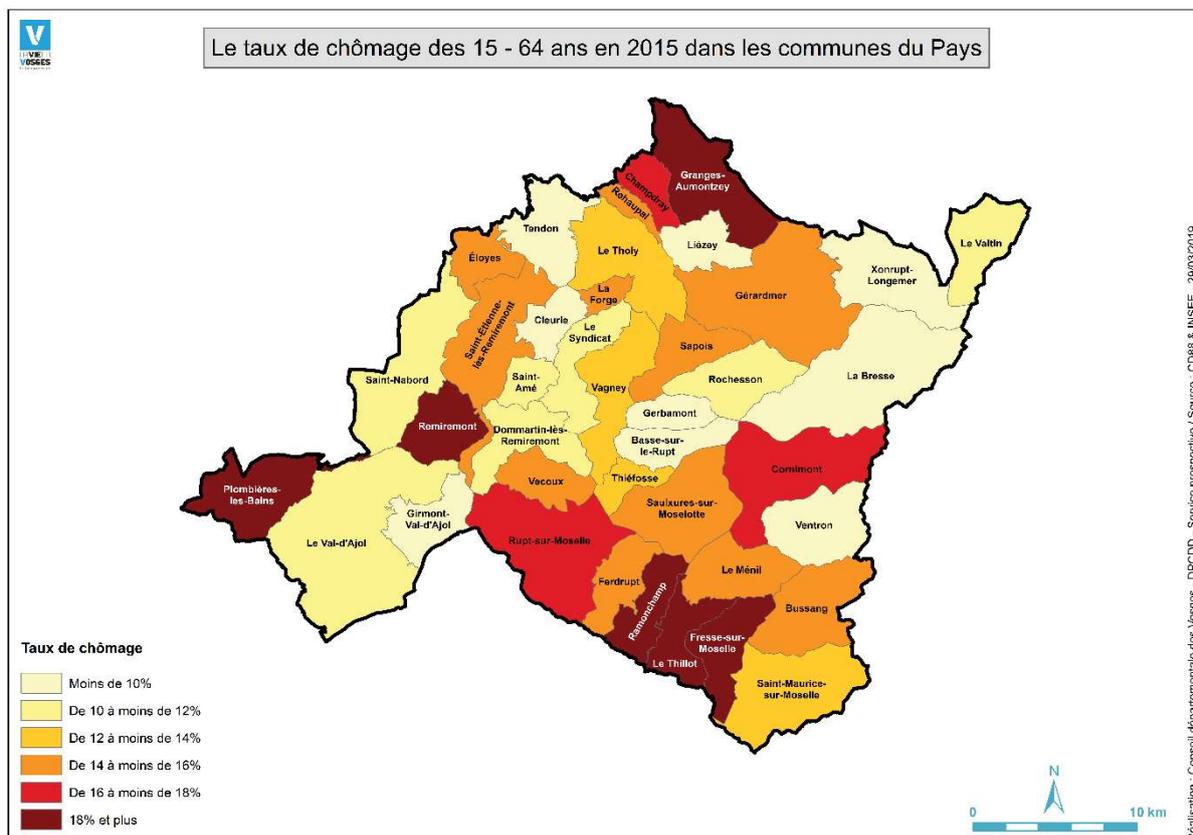
- Nombre d'emplois offerts sur le territoire du Pays : **31 594** au 1^{er} janvier 2015
- Nombre d'emplois offerts pour 100 actifs : **87,3** (Vosges : 81,9 ; France : 86,1)
- Depuis 2010, **2 122 emplois ont été perdus**, représentant une diminution de 6,3% (Vosges : -6,4% ; France : -0,1%)



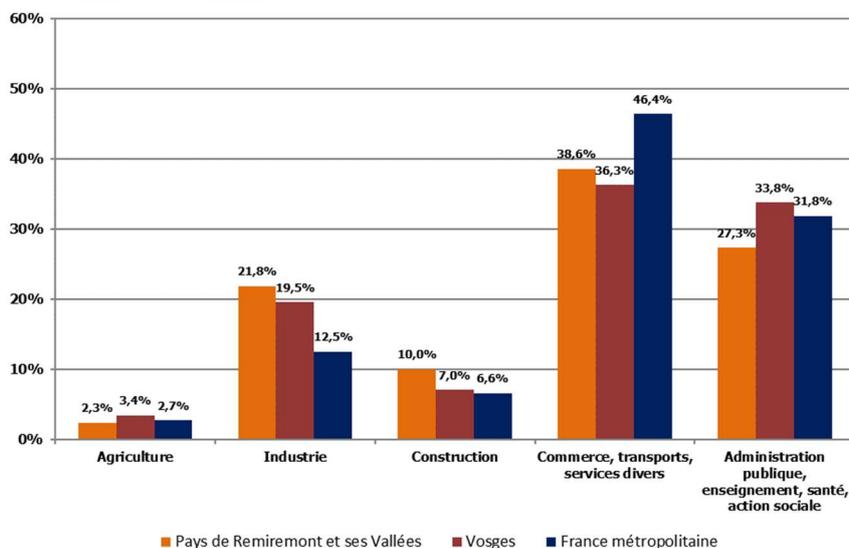
- **66,7% des actifs** ayant un emploi occupent un emploi au sein du Pays. 10 483 actifs travaillent hors du Pays de Remiremont et ses Vallées (dont 2 103 hors du département). 8 917 vosgiens habitant d'autres Pays viennent travailler dans ce Pays
- Outre Remiremont, **8 autres communes offrent plus de 1 000 emplois** : Gérardmer (4 678), La Bresse (2 167), Saint-Nabord (1 968), Éloyes (1 678), Saint-Étienne-Lès-Remiremont (1 408), Le Thillot (1 342), Vagney (1 329) et Le Val-D'ajol (1 212)
- Taux d'emploi des femmes : **60,6%** (Vosges : 58,3% ; France : 60,8%). C'est le taux le plus élevé des Pays du département. Le taux est de **66,2%** chez les hommes (Vosges : 64,6% ; France : 66,7%)

→ Le taux de chômage des 15-64 ans dans les communes de l'EPCI en 2015

- Nombre de chômeurs de 15 à 64 ans (sens du recensement) : **5 268** en 2015, taux de chômage de **14,6%** (Vosges : 16,2% ; France : 13,7%). Il s'agit du pays ayant le plus faible taux de chômage du département



→ Répartition des emplois suivant les secteurs économiques



- Nombre d'emplois salariés : **27 590**, soit **87,3%** des emplois (Vosges : 87,7% ; France : 88,1%)

→ Les offres enregistrées par les entreprises du Pays (avril 2019) - DETAIL PAR GRAND DOMAINE DE METIER RECHERCHE

| Domaine du ROME | Offres enregistrées en 2018 | Variation 2017 - 2018 |
|--|-----------------------------|-----------------------|
| G - Hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation | 884 | 10% |
| D - Commerce, vente et grande distribution | 767 | 22% |
| H - Industrie | 424 | -12% |
| F - Construction, bâtiment et travaux publics | 348 | 8% |
| N - Transport et logistique | 275 | 6% |
| I - Installation et maintenance | 252 | 13% |
| K - Services à la personne et à la collectivité | 230 | -23% |
| M - Support à l'entreprise | 197 | 13% |
| J - Santé | 103 | -11% |
| A - Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux | 60 | -5% |
| C - Banque, assurances et immobilier | 24 | 4% |
| E - Communication, média et multimédia | 17 | 18% |
| B - Art et façonnage d'ouvrages d'art | 5 | 40% |
| L - Spectacle | 0 | 0% |
| Ensemble | 3586 | 7% |

→ Les demandes d'emploi par métiers recherchés (septembre 2018)

| Domaine du ROME | Pays de Remiremont | Poids dans la zone |
|--|--------------------|--------------------|
| K - Services à la personne et à la collectivité | 1 276 | 19,10% |
| D - Commerce, vente et grande distribution | 1 014 | 15,20% |
| H - Industrie | 919 | 13,80% |
| G - Hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs et animation | 680 | 10,20% |
| M - Support à l'entreprise | 567 | 8,50% |
| N - Transport et logistique | 495 | 7,40% |
| F - Construction, bâtiment et travaux publics | 479 | 7,20% |
| I - Installation et maintenance | 283 | 4,20% |
| Inconnu | 272 | 4,10% |
| A - Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux | 266 | 4,00% |
| J - Santé | 229 | 3,40% |
| E - Communication, média et multimédia | 74 | 1,10% |
| C - Banque, assurances et immobilier | 49 | 0,70% |
| L - Spectacle | 45 | 0,70% |
| B - Art et façonnage d'ouvrages d'art | 33 | 0,50% |
| Ensemble | 6681 | |

→ Typologie des demandes d'emploi en fin de mois (septembre 2018)

Variation des DEFM catégorie ABC sur 2 ans : -1.2 %

| Par catégorie d'inscription (données septembre 2018) | Pays de Remiremont | Poids dans la zone | Vosges | Poids Vosges |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------|--------------|
| DEFM Cat A | 3 905 | 50,6% | 18 792 | 52,2% |
| DEFM Cat B | 993 | 12,9% | 4 465 | 12,4% |
| DEFM Cat C | 1 783 | 23,1% | 8 602 | 23,9% |
| DEFM Cat ABC | 6 681 | 86,6% | 31 859 | 88,5% |
| DEFM Cat D | 324 | 4,2% | 1 581 | 4,4% |
| DEFM Cat E | 714 | 9,2% | 2 564 | 7,1% |
| DEFM Cat ABCDE | 7 719 | | 36 04 | |

→ L'ancienneté d'inscription en catégorie ABC (septembre 2018)

| | DELD | DETLD > 2 ans | Part DELD | Part DETLD > 2 ans |
|---------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------------|
| Pays de Remiremont | 3 425 | 1 983 | 51,3% | 29,7% |
| Vosges | 16 634 | 9 877 | 52,2% | 31,0% |

→ Les demandes d'emploi par catégorie d'âge (septembre 2018)

| Septembre-18 | Jeunes | 25-49 ans | Seniors | Poids Jeunes | Poids 25/49 ans | Poids seniors |
|---------------------------|------------|--------------|--------------|-----------------|--------------------|------------------|
| Pays de Remiremont | 977 | 3 610 | 2 094 | 14,6% | 54,0% | 31,3% |
| Vosges | 4 765 | 17 764 | 9 330 | 15,0% | 55,8% | 29,3% |

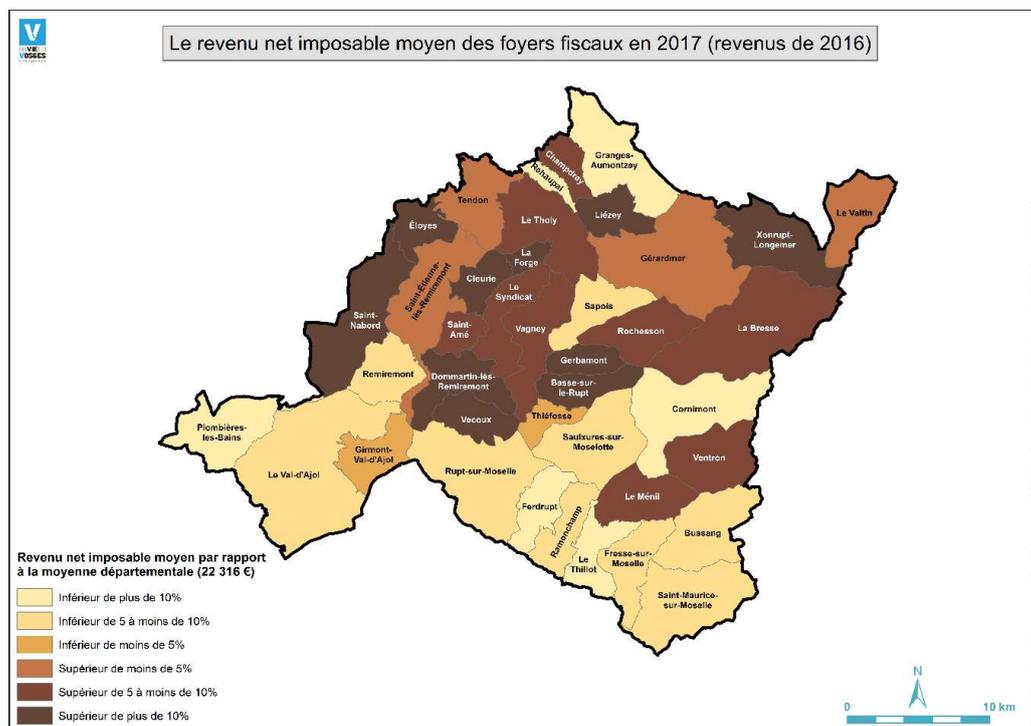
→ Les demandes d'emploi par sexe (septembre 2018)

| | Hommes | Femmes | Poids Hommes | Poids Femmes |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Pays de Remiremont | 3 259 | 3 422 | 48,8% | 51,2% |
| Vosges | 15 521 | 16 338 | 48,7% | 51,3% |

Revenus

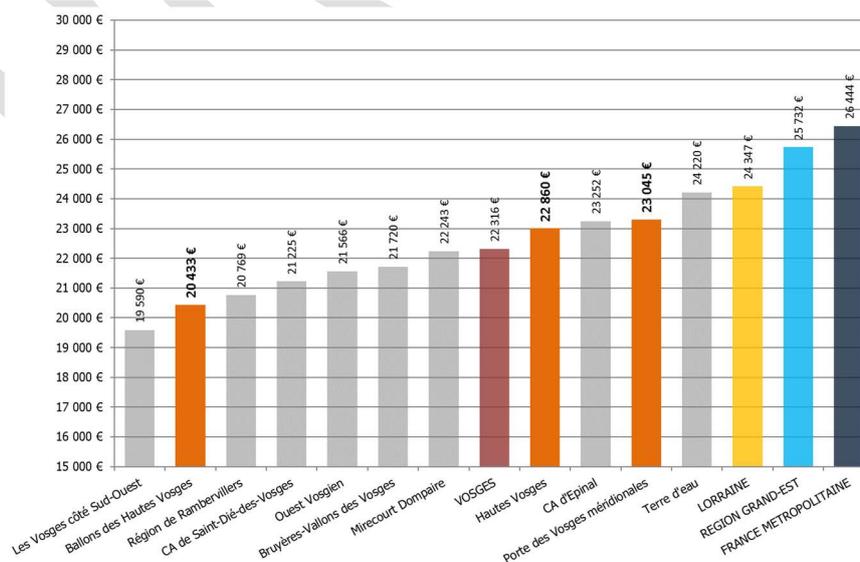
→ Le revenu net imposable moyen des foyers fiscaux en 2017

- Le revenu net imposable moyen des foyers fiscaux des communes du territoire est de **3% supérieur à la moyenne départementale**. Il est inférieur de **3 453 €** à la moyenne de France métropolitaine



- Le revenu net imposable moyen des foyers fiscaux varie de **18 647 € à Le Thillot** à **28 010 € à Cleurie**

→ Comparaison des revenus nets imposables moyens des foyers fiscaux en 2017



- Revenu net imposable moyen par foyer fiscal en 2017 (revenus de 2016) : **22 991 €**
- 36,5%** des foyers fiscaux sont imposés (Vosges : 37% ; France : 43,7%)

Logement

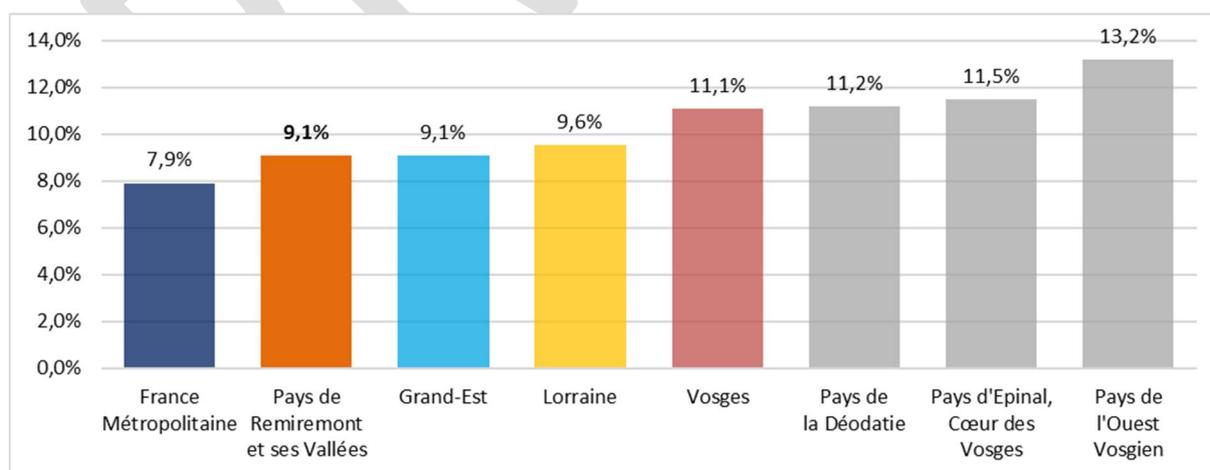
→ Répartition des logements

- **84,5%** des habitants du territoire sont propriétaires de leur résidence principale (Vosges : 67,4% ; France : 60,7%)
- **9,5%** des habitants vivent dans un logement HLM (Vosges : 11,4% ; France : 15,4%)
- **60,1%** des logements sont des maisons (Vosges : 64,6% ; France : 55,7%)

| Typologie de logements | Pays de Remiremont et ses Vallées | Vosges | France |
|--|-----------------------------------|--------|--------|
| Résidences principales | 71,1% | 79,4% | 82,4% |
| Résidences secondaires et logements occasionnels | 19,8% | 9,5% | 9,6% |
| Logements vacants | 9,1% | 11,1% | 7,9% |

- **135 logements neufs commencés** en 2016, en hausse de 8,9% par rapport à l'année précédente (Vosges : +6% ; France : +6%). Ce sont 256 logements de moins que la moyenne annuelle observée au cours des 10 années précédentes.
- La part des **logements vacants** est la **plus faible** des Pays du département, tandis que la part des résidences secondaires est, de loin, la plus élevée (10 525 résidences secondaires et logements occasionnels)

→ Répartition des logements vacants



Les plus grandes entreprises du territoire

Date des statistiques 2018 / 2019

Suite aux questionnaires proposés par les services régionaux, les 60 plus grandes entreprises des 3 intercommunalités ont été recensées.

| Raison sociale | Effectif | Chiffre d'affaire | Commune | Communauté de communes | | | Activité principale |
|----------------------------------|----------|-------------------|---------------------------|------------------------|-------|------|--|
| | | | | CCBHV | CCPVM | CCHV | |
| MAUFFREY SAS (et filiale) | 544 | 171 000 000 € | St-Nabord | | x | | Transport routier de marchandises, location de véhicules, affrètement, réception de marchandises et de transit |
| GLACES THIRIET (et filiales) | 451 | 18 000 000 € | Éloyes | | x | | Fabrication négoce de glaces et produits surgelés |
| SOCIETE BONGRAIN GERARD | 305 | | Le Tholy | | | x | Agro-alimentaire |
| DS SMITH PACKAGING VELIN | 200 | 71 437 800 € | Éloyes | | x | | Fabrication vente de cartons ondulés, papiers et cartonnages |
| CORA | 200 | CA groupe | Remiremont | | x | | Hypermarché |
| Groupe ANTOLIN | 190 | 48 987 300 € | Rupt-sur-Moselle | x | | | Fabrication autres équipements auto |
| LINVOSGES | 185 | 84 350 600 | Gérardmer | | | x | Textile |
| PEDUZZI BATIMENT | 176 | 33 926 300 € | Fresse-sur-Moselle | x | | | BTP - Génie civil |
| TRICOTAGE DES VOSGES | 171 | 21 636 000 | Vagney | | | x | Textile |
| TRANSPORTS JEAN ROUILLON | 158 | 19 776 500 | Le Syndicat | | | x | Transport |
| DE BUYER INDUSTRIES | 140 | 27 332 900 € | Le Val-D'ajol | | x | | Fabrication et vente d'articles de ménage en tous matériaux |
| LES ZELLES | 139 | 85 879 300 € | La Bresse | | | x | Menuiserie PVC |
| SODIREM | 134 | 49 983 200 € | St-Etienne-les-Remiremont | | x | | Exploitation d'un hypermarché alimentaire |
| SOFRAGRAF | 125 | 14 910 700 € | St-Amé | | x | | Fabrication agrafes clous et machines spéciales |
| SEMOFLEX | 125 | 60 000 000 € | Vecoux | | x | | Fabrication de films plastiques d'emballage ou de sur-remballage |
| TISSAGE DE LA MOULINE | 110 | 25 511 700 € | Le Thillot | x | | | Fabrication articles textiles |
| ASTELFLASH France | 109 | 111 259 400 € | Cleurie | | | x | Sous-traitance électronique |
| VT2I | 100 | 19 862 000 € | Ramonchamp | x | | | Mécanique industrielle |
| ETABLISSEMENTS FRANCOIS HANS | 100 | 10 940 000 € | Gérardmer | | | x | Textile |
| BLUNTZER SNC | 98 | 10 912 100 € | St-Maurice-sur-Moselle | x | | | Menuiserie alu |
| BOVE | 97 | 8 779 200 € | St-Etienne-les-Remiremont | | x | | Travaux de bâtiment |
| PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRAN | 94 | 498 545 100 € | La Bresse | | | x | Fabrication de matériel de distribution électrique |

| | | | | | | | |
|------------------------------------|----|-------------------------|---------------------------|---|---|---|--|
| GARNIER THIEBAUT | 94 | 20 901 500 € | Gérardmer | | | x | Textile |
| VIRY | 92 | 15 638 800 € | Eloyes | | x | | Chaudronnerie tuyauterie charpente métallique |
| SOCOPA | 91 | 26 238 800 € | Vagney | | | x | Construction bois |
| SOCIETE NOUVELLE WM | 90 | 291 603 100 € | Gérardmer | | | x | Fabrication d'équipements automobile |
| ELIVIA | 87 | 29 000 000 € | Éloyes | | x | | Transformation et conservation de la viande de boucherie |
| HILZINGER (COUVAL) | 84 | 16 069 800 € | Rupt-sur-Moselle | x | | | Menuiserie alu et PVC |
| RAPID SAS | 84 | 7 044 600 € | Le Syndicat | | | x | Articles d'agrafage |
| TRAPDID-BIGONI | 82 | 10 495 000 € | St-Nabord | | x | | Travaux publics |
| GRAND HOTEL | 82 | 5 841 300 € | Gérardmer | | | x | Hôtel restaurant |
| FILATURES ET TISSAGES DE SAULXURES | 77 | 13 129 500 € | Saulxures-sur-Moselotte | | | x | Textile |
| LE JACQUARD FRANCAIS | 73 | 13 358 600 € | Gérardmer | | | x | Textile |
| OSSABOIS | 72 | 32 301 400 € | Le Syndicat | | | x | Construction ossature bois |
| L'UTILE | 71 | 20 664 300 € | Vagney | | | x | Alimentation |
| NOUVELLE COMPAGNIE THERMALE DE P | 70 | 3 040 900 € | Plombières-les-Bains | | | x | Thermalisme et balnéothérapie |
| MINOLTA | 66 | 6 100 000 € | Eloyes | | | x | Photocopieurs |
| TRANSPORTS VIAL | 64 | NC | St-Amé | | | x | Transports routiers |
| GRANDS MOULINS AUTO | 64 | 39 341 500 € | St-Etienne-les-Remiremont | | | x | Achat, vente et réparation de véhicules |
| VALRUPT INDUSTRIE | 59 | 17 540 000 € | Rupt-sur-Moselle | x | | | Articles textile sauf habillement |
| CASINO DE GERARDMER | 59 | 5 143 600 € | Gérardmer | | | x | Casino |
| IDVERDE | 58 | 298 907 400 € (holding) | St-Nabord | | | x | Travaux d'aménagement terres et eaux, voiries parcs et jardins |
| GRANITERIE PETITJEAN SAS | 57 | 8 198 900 € | La Bresse | | | x | Extraction pierres |
| BOIRON SAS | 54 | 6 840 000 € | St-Nabord | | | x | Construction réseaux électriques, travaux, pose, aménagements, entretiens de réseaux |
| MONIER | 51 | | Remiremont | | | x | Fabrication de tuiles |
| AITHEX | 47 | 330 000 € | St-Amé | | | x | Chantier d'insertion |
| EPAC LE THILLOT groupe PROLIANS | 17 | | Le Thillot | x | | | Commerce en gros |

Agriculture

- 25% du territoire est occupé par les surfaces agricoles
- 69% du territoire est couvert par les forêts et milieux naturels. Il s'agit du Pays ayant le plus fort taux de boisement du département

Date des statistiques : 2014 à 2016 selon les données

→ Typologie des exploitations

| Territoire | Nombre d'exploitations agricoles | Activité principale |
|-------------------|----------------------------------|---------------------|
| CCBHV | 130 | Élevage |
| CCPVM | 222 | Élevage |
| CCHV | 260 | Élevage |
| Total Pays | 612 | Élevage |

| Territoire | Types d'élevage En nombre d'exploitations | | | Autres |
|-------------------|--|-----------|-----------|--------|
| | Bovins | Ovins | Caprins | |
| CCBHV | 79 | 14 | 10 | 22 % |
| CCPVM | 148 | 5 | 4 | 30 % |
| CCHV | 148 | 21 | 13 | 30 % |
| Total Pays | 375 | 40 | 27 | |

→ Zoom sur les exploitants

| Territoire | Nombre de chefs d'exploitations | Nombre de salariés agricoles en équivalents temps plein |
|-------------------|---------------------------------|---|
| CCBHV | 92 | 13 |
| CCPVM | 246 | 35 |
| CCHV | 137 | 15 |
| Total Pays | 475 | 63 |

| Territoire | Renouvellement des générations % des exploitants de plus de 50 ans | Nombre de jeunes agriculteurs installés entre 2015 et 2016 |
|-------------------|---|--|
| CCBHV | 51 % | 4 |
| CCPVM | 46% | 8 |
| CCHV | 49 % | 9 |
| Total Pays | 49% | 21 |

→ Les surfaces agricoles dans le paysage

| Territoire | Forêts | | Surface agricole déclarée à la PAC | % de la SAU | |
|-------------------|--------------|------------|------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| | Nombre d'ha | % privés | | Occupés par les céréales | Occupés par les prairies permanentes |
| CCBHV | 12 648 | 31 % | 3 296 | 1 % | 91 % |
| CCPVM | 14 007 | 34 % | 6 225 | 3 % | 77 % |
| CCHV | 33 267 | 31 % | 7256 | 1 % | 87 % |
| Total Pays | 59922 | 32% | 16777 | 2% | 84% |

→ L'agriculture biologique en développement

| Territoire | Activités en agriculture biologique |
|-------------------|-------------------------------------|
| CCBHV | 17 |
| CCPVM | 18 |
| CCHV | 31 |
| Total Pays | 66 |

Les exploitations biologiques se développent fortement dans tout le département, principalement dans l'activité bovin lait. Sur le territoire de la collectivité :

| Territoire | Bovin lait | Bovin viande | Maraîchage |
|-------------------|------------|--------------|------------|
| CCBHV | 2 | 5 | 3 |
| CCPVM | 7 | 4 | 3 |
| CCHV | 10 | 6 | 2 |
| Total Pays | 19 | 15 | 8 |

→ Environnement : Une zone classée Natura 2000 : Confluence Moselle-Moselotte

Dans les zones Natura 2000 situées en zones agricoles, la Chambre d'Agriculture assure la gestion du dossier « Mesures Agro-Environnementales » et son animation, auprès des agriculteurs concernés, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes. Selon les milieux et les espèces à préserver, ces mesures peuvent concerner l'absence de fertilisation, des fauches retardées, l'entretien de haies, de mares, des vergers traditionnels, le nettoyage de parcelles en herbe après crues ...

→ Une agriculture de qualité

AOP et IGP : Emmental français Est-Central et Gruyère (IGP), Miel de sapin des Vosges, Munster, Kirsch de Fougerolles et mirabelles de Lorraine.

| Territoire | Adhérents Vosges terroir et Bienvenue à la ferme |
|-------------------|--|
| CCBHV | 9 |
| CCPVM | 16 |
| CCHV | 22 |
| Total Pays | 47 |

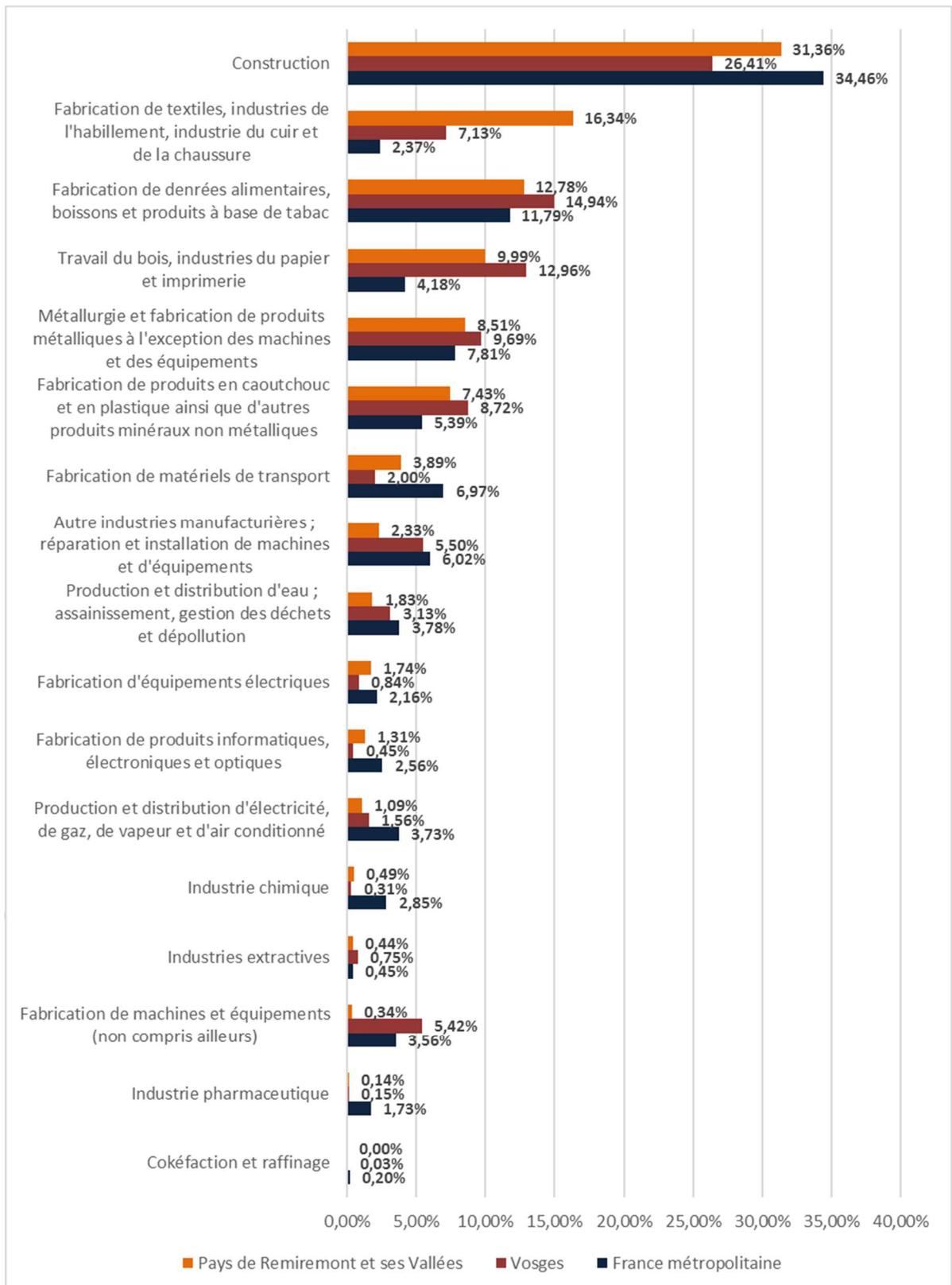
→ Valorisation de la production par la diversification

| Territoire | Nombre d'exploitation valorisant la production par la diversification | Types de production des exploitations diversifiant | | | |
|-------------------|---|--|------------|--------|--|
| | | Produits laitiers | Aviculture | Viande | Autres (maraîchage, miel, fruits, ...) |
| CCBHV | 27 | 44% | 7% | 26% | 23 % |
| CCPVM | 37 | 22 % | 14% | 11% | 53% |
| CCHV | 62 | 32% | 11% | 23 % | 34 % |
| Total Pays | 126 | | | | |

PROJET

Secteur secondaire

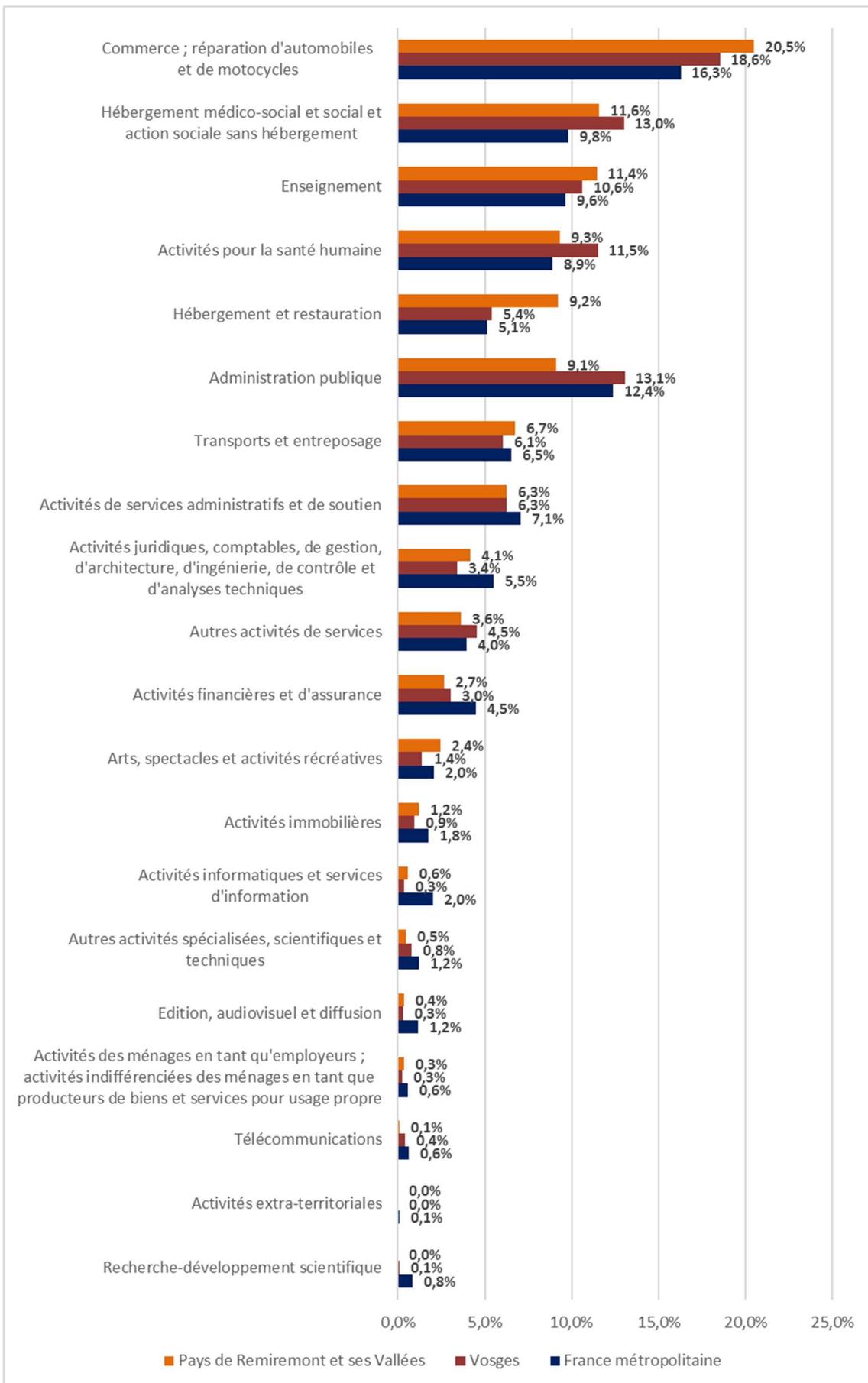
- Nombre d'emplois offerts dans le secteur industriel : **6 896**
- Part des emplois offerts dans le secteur industriel : **21,8%** (Vosges : 19,5% ; France : 12,5%)
- Un **secteur industriel qui repose encore principalement sur le textile** (1 641 emplois)
- Part des emplois offerts dans la construction et les travaux publics : **9,9%** (Vosges : 7% ; France : 6,6%), soit **3 150** emplois
- **L'industrie a perdu près d'1/5^{ème} de ses emplois en 5 ans** (-18,8% ; Vosges : -17,8% ; France : -8%), soit 1 587 emplois de moins
- Le Pays est **le plus industrialisé** du département en proportion des emplois offerts dans ce secteur



Les services

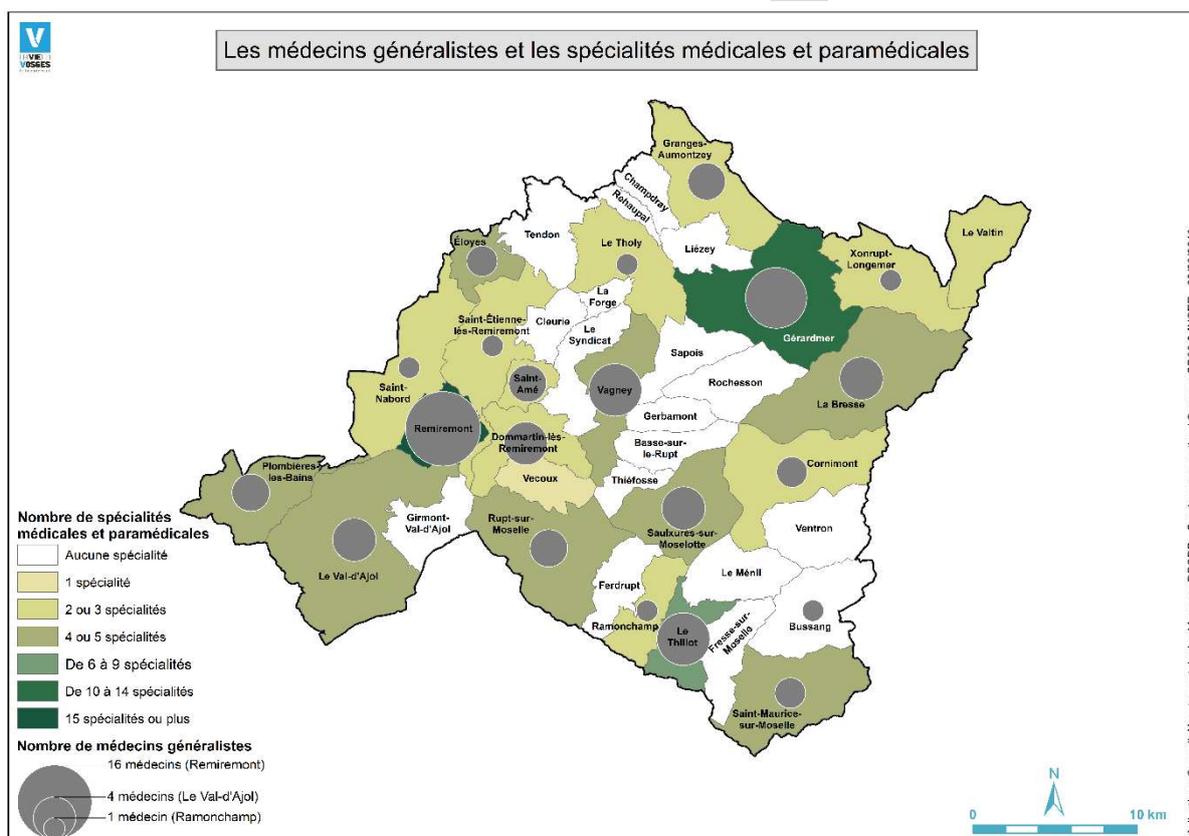
- Nombre d'emplois offerts dans le secteur tertiaire : **20 811**
- Part des emplois offerts dans le secteur tertiaire : **65,9%** (Vosges : 70,1% ; France : 78,3%)
- Le commerce, avec **12 191** emplois, offre **38,6%** des emplois du territoire (Vosges : 13% ; France : 12,7%)
- Depuis 2010, **2 579 emplois ont été perdus** dans le secteur tertiaire (-11% ; Vosges : -2,2% ; France : +2%)
- Grâce au tourisme, le secteur de **l'hébergement et de la restauration** offre 1 915 emplois (9,2% des emplois tertiaires du Pays ; Vosges : 3,8% ; France : 4%)

PROJET



→ Les médecins généralistes et les spécialités médicales et paramédicales

- Le territoire a une densité médicale plus élevée que celle du département avec **88,6 généralistes pour 100 000 habitants** (Vosges : 87,6 ; France : 96,5) en 2017
- Sur le Pays, il y a **1 128,6 patients potentiels** par médecin (Vosges : 1 140,9 ; France : 1 035,8)



- Nombre de médecins généralistes en 2017 : **72** dans 21 communes
- **174 spécialistes** exercent dans 18 des 21 principales disciplines médicales et paramédicales
- Nombre de pharmacies : **36** dans 22 communes

→ Les EHPAD et établissements de santé (données 2019)

- Nombre de structures d'accueil pour personnes âgées fin 2017 : **21** (1 726 lits installés), dont **16 habilités à l'aide sociale** (1 482 lits).
- Les communes du territoire offrent **170,7 lits pour 1 000 personnes de 75 ans et +** (Vosges : 142,6)

| EHPAD présents sur le Pays | Localité | ETP |
|---|---|----------------|
| CC des Ballons des Hautes-Vosges | 267,56 | |
| Centre Hospitalier de la Haute Moselle | Thillot et Bussang | 245 |
| Résidence Antoine | Saint-Maurice sur Moselle | 22,56 |
| | | |
| CC de la Porte des Vosges Méridionales | 331,04 | |
| CHAS des Vosges Méridionales | Val d'Ajol, Plombières-les-Bains et St Nabord | 89,7 |
| Maison de retraite | Éloyes | 68,14 |
| Résidence Léon Werth | Remiremont | 52 |
| Le Chatelet | Remiremont | 41,45 |
| L'accueil | Remiremont | 40 |
| Le Home Fleuri | Saint-Étienne-Lès-Remiremont | 39,75 |
| | | |
| CC des Hautes-Vosges | 442,55 | |
| Les Saules | Saulxures-Sur-Moselotte | 81,15 |
| Le soleil | Vagney | 54,37 |
| Établissement public de santé "Léa André" | Gérardmer | 74,03 |
| L'accueil de la Vologne | Granges Autmontzey | 64 |
| La clairie | La Bresse | 58 |
| Résidence "Le Couarôge" et "Les myrtilles" | Cornimont | 111 |
| | TOTAL | 1041,15 |

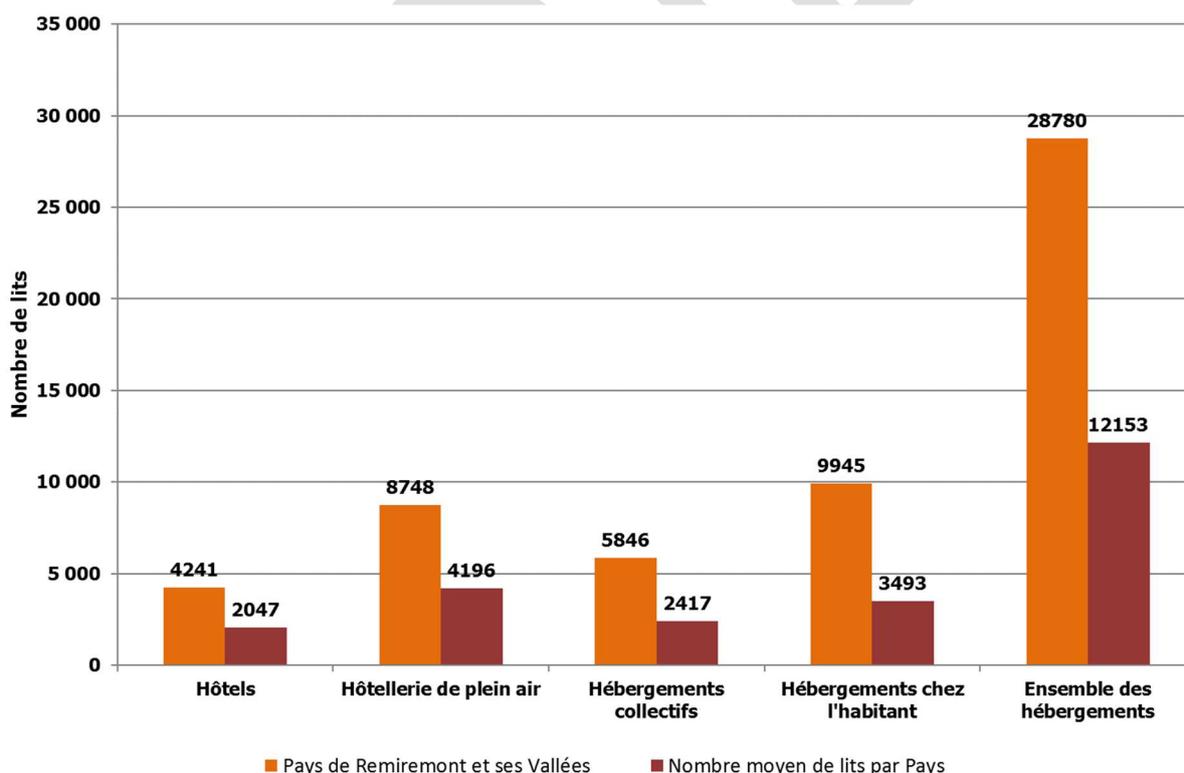
| Autres établissements de santé | Localité | Nombre d'ETP |
|----------------------------------|------------|-----------------------------|
| Centre hospitalier de Remiremont | Remiremont | 674 (personnel hospitalier) |
| Unité de soin longue durée | Remiremont | 25 (personnel hospitalier) |
| IFSI | Remiremont | 13 enseignants |

Tourisme

- **17 points d'information touristiques** : La Bresse, Gérardmer, Cornimont, Girmont-Val-d'Ajol, Granges-Aumontzey, Le Ménil, Plombières-les-Bains, Remiremont, Rupt-sur-Moselle, Saint Maurice sur Moselle, Saulxures-sur-Moselotte, Le Tholy, Le Thillot, Vagney, Le Val-D'ajol, Ventron, Xonrupt-Longemer
- **4 stations classées tourisme** : La Bresse, Bussang, Gérardmer et Plombières-les-Bains
- **7 stations labellisées « stations vertes »** : La Bresse, Bussang, Girmont-Val-d'Ajol, Plombières-les-Bains, Remiremont, Saulxures-sur-Moselotte et Thiéfosse
- **3 stations labellisées « Famille Plus »** : La Bresse, Gérardmer et Xonrupt-Longemer

→ Les capacités en hébergements touristiques marchands (nombre de lits)

- **29 124 lits touristiques marchands**, soit 59,4% des capacités du département. Ce territoire dispose de la **plus grande capacité en hébergements du département**
- **10 525 résidences secondaires et logements occasionnels**, soit 19,8% des logements de l'EPCI (Vosges : 9,5% ; France : 9,6%)



Note de lecture :

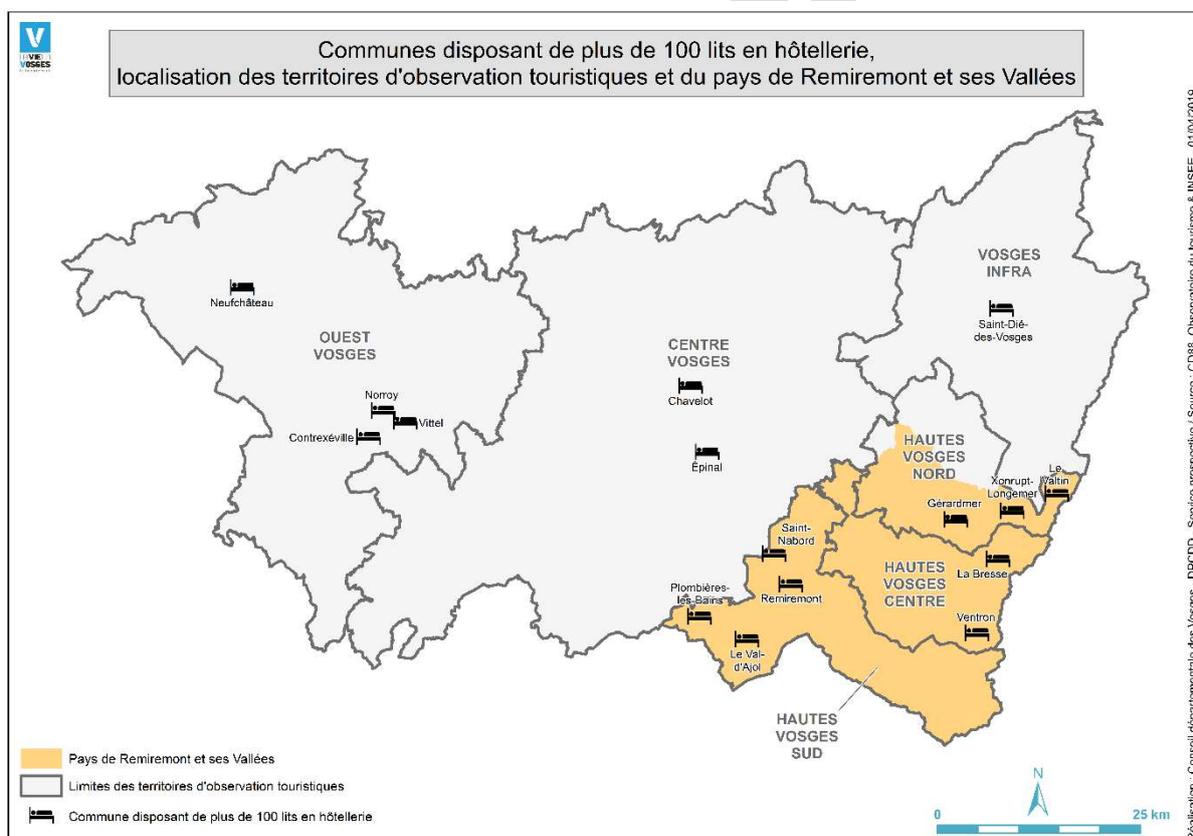
Hébergements collectifs : Auberge de jeunesse ; centre de vacances (ACM) ; centre sportif ; chalet refuge ; gîte de groupe / étape / séjour ; maison familiale de vacances ; refuge ; village vacances ; résidence de tourisme / hôtelière

Hébergements chez l'habitant : Chambres d'hôtes labellisées ; meublés classés et/ou labellisés

Document de travail

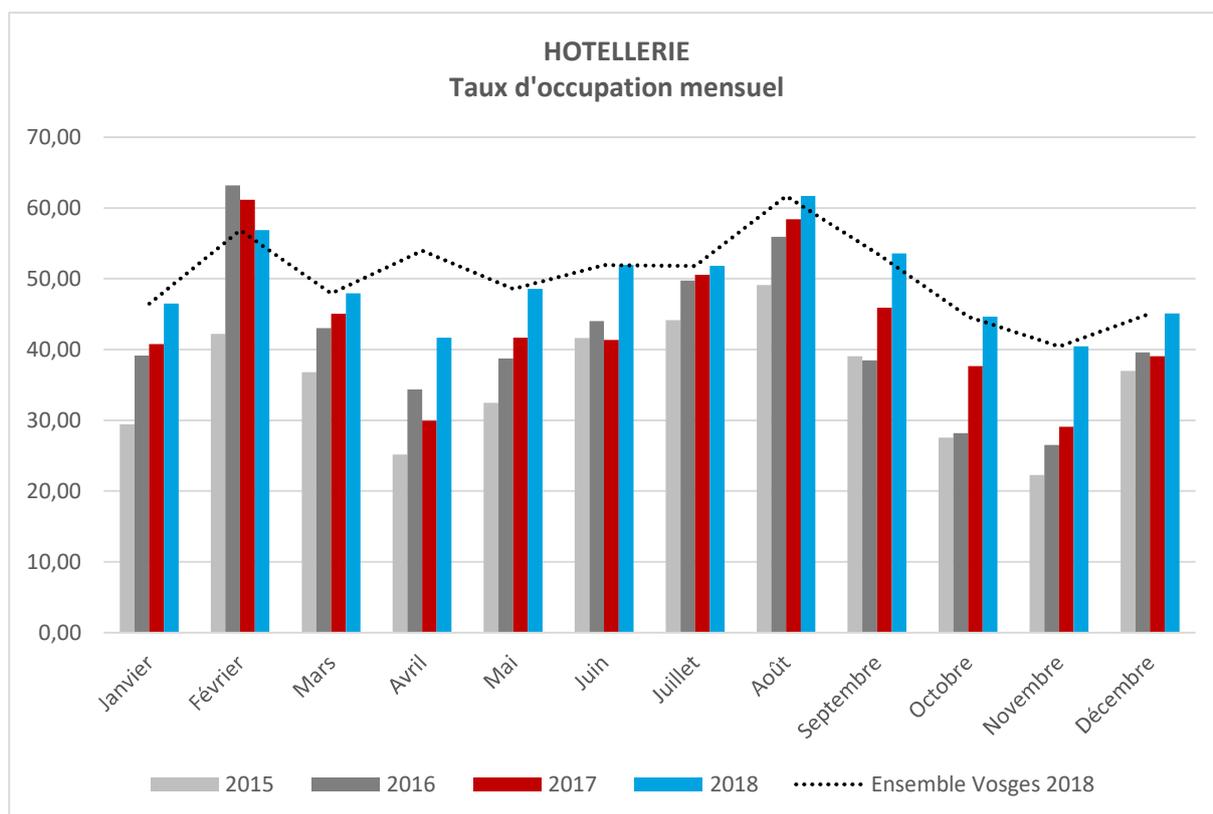
→ Offre hôtelière

| Classement | Nombre d'établissements | Nombre de lits |
|--------------|-------------------------|----------------|
| 1* | 2 | 39 |
| 2* | 21 | 854 |
| 3* | 15 | 1022 |
| 4* | 7 | 589 |
| Non classé | 51 | 1771 |
| Total | 96 | 4275 |



→ Le taux d'occupation

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Moyenne 2015-2017 | Evolution 2018-2017 | Evolution 2018 / moyenne 2015-2017 | Ensemble Vosges 2018 |
|---------------------------------|-------|-------|-------|--------------|-------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------|
| Taux d'occupation annuel | 38,37 | 42,87 | 43,97 | 46,56 | 41,73 | +2,60 | +4,83 | 49,44 |

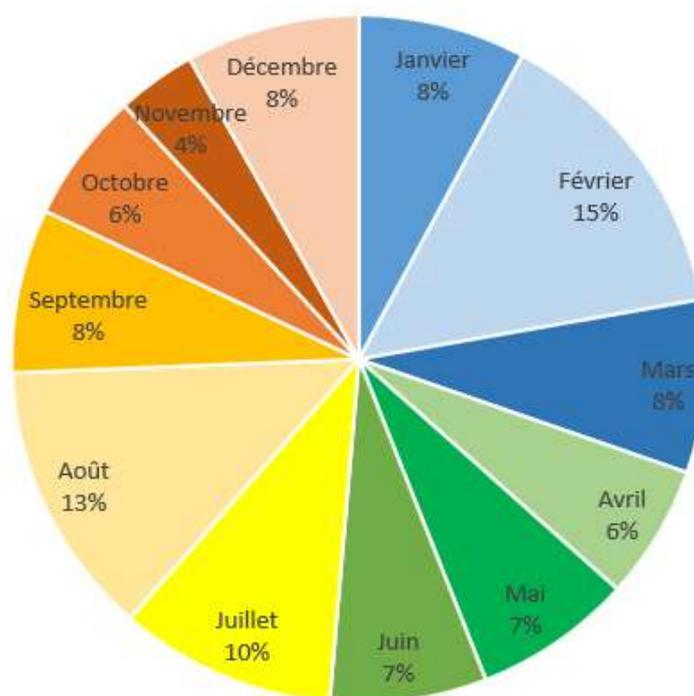


→ Les nuitées totales

- 52.1 % des nuitées du Département des Vosges se situent sur le territoire du Pays de Remiremont et de ses Vallées

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Moyenne 2015-2017 | Evolution 2018 / moyenne 2015-2017 | Evolution 2018-2017 | Répartition période 2018 | Répartition période moyenne 2015-2017 |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|------------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------------------------|
| Janvier | 35 543 | 36 548 | 37 699 | 40 601 | 36 597 | 10,9% | 7,7% | 8,5% | 7,8% |
| Février | 61 892 | 66 844 | 68 274 | 58 437 | 65 670 | -11,0% | -14,4% | 12,3% | 14,1% |
| Mars | 37 651 | 38 623 | 31 001 | 40 126 | 35 758 | 12,2% | 29,4% | 8,4% | 7,7% |
| Avril | 27 892 | 24 019 | 31 410 | 25 177 | 27 774 | -9,3% | -19,8% | 5,3% | 5,9% |
| Mai | 35 932 | 36 889 | 33 514 | 38 554 | 35 445 | 8,8% | 15,0% | 8,1% | 7,6% |
| Juin | 35 212 | 33 373 | 39 076 | 36 628 | 35 887 | 2,1% | -6,3% | 7,7% | 7,7% |
| Juillet | 48 983 | 48 595 | 52 803 | 48 231 | 50 127 | -3,8% | -8,7% | 10,1% | 10,7% |
| Août | 62 422 | 58 553 | 63 667 | 65 141 | 61 547 | 5,8% | 2,3% | 13,7% | 13,2% |
| Septembre | 34 916 | 38 098 | 40 463 | 40 328 | 37 826 | 6,6% | -0,3% | 8,5% | 8,1% |
| Octobre | 23 791 | 29 891 | 28 432 | 28 044 | 27 371 | 2,5% | -1,4% | 5,9% | 5,9% |
| Novembre | 15 427 | 15 132 | 17 058 | 19 315 | 15 872 | 21,7% | 13,2% | 4,1% | 3,4% |
| Décembre | 36 015 | 32 855 | 42 069 | 35 825 | 36 980 | -3,1% | -14,8% | 7,5% | 7,9% |
| NUITEES TOTALES | 455 676 | 459 420 | 485 466 | 476 407 | 466 854 | 2,0% | -1,9% | 100,0% | 100,0% |

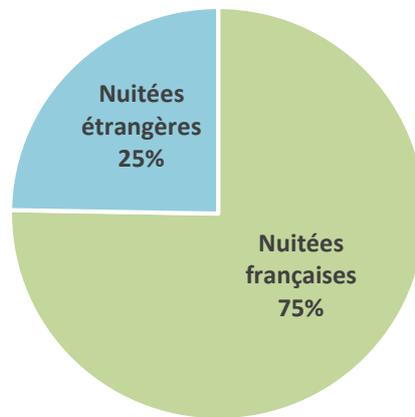
Répartition moyenne (2015-2017) des nuitées sur l'année



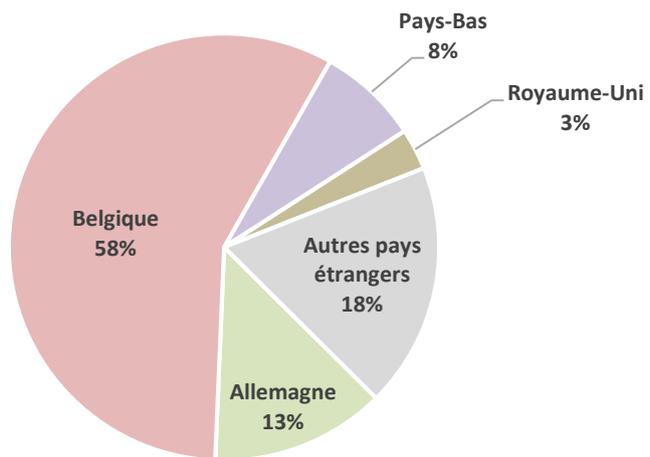
→ Les nuitées françaises et étrangères

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | Moyenne 2015-2017 | Evolution 2018 / moyenne 2015-2017 | Evolution 2018-2017 |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|-------------------|------------------------------------|---------------------|
| NUITEES FRANCAISES | 348 442 | 358 068 | 377 117 | 358 611 | 361 209 | -0,7% | -4,9% |
| NUITEES ETRANGERES | 107 234 | 101 350 | 108 352 | 117 795 | 105 645 | 11,5% | 8,7% |
| <i>Part nuitées étrangers</i> | <i>23,50%</i> | <i>22,10%</i> | <i>22,30%</i> | <i>24,70%</i> | <i>22,60%</i> | <i>2,1</i> | <i>2,4</i> |

HOTELLERIE
Répartition des nuitées selon l'origine de la clientèle en 2018



HOTELLERIE
Répartition des nuitées 2018 selon l'origine de la clientèle



→ Les manifestations

- **Plusieurs manifestations sont organisées sur le territoire du Pays**, les plus importantes sont : le Festival International du Film Fantastique, Vosges Rallye Grand Est, et la Fête des Jonquille (tous les deux ans) à Gérardmer ; le théâtre du Peuple à Bussang ; et la Foire aux Andouilles à Le Val-D'ajol.

| Commune | Site | Fréquentation 2017 (nb de visiteurs) ⁱ |
|---------------------------|--|--|
| BUSSANG | <i>Théâtre du Peuple</i> | 33 224 |
| LA BRESSE | <i>Festival international de sculpture</i> | 12 000 |
| | <i>La montée impossible</i> | - |
| CORNIMONT | <i>Trail hivernal de la Haute Moselotte</i> | - |
| GERARDMER | <i>Ballons Vosgiens</i> | - |
| | <i>Championnat de France de trail</i> | - |
| | <i>Festival international du film fantastique de Gérardmer</i> | 40 000 |
| | <i>La fête des Jonquilles</i> | - |
| | <i>Slalom Géant Femmes</i> | - |
| | <i>Spectacle pyrosymphonique</i> | - |
| | <i>Trail de la Vallée des Lacs</i> | 5 000 |
| | <i>Triathlon de Gérardmer</i> | - |
| | <i>Vosges Rallye Grand-Est</i> | 75 000 |
| PLOMBIERES LES BAINS | <i>Marchés de Noël</i> | - |
| REMIREMONT | <i>Carnaval Vénitien de Remiremont</i> | - |
| SAINT MAURICE SUR MOSELLE | <i>Trail Blanc des Vosges</i> | 2 500 |
| SAINT NABORD | <i>L'inferral trail des Vosges</i> | 15 000 |
| VAGNEY | <i>Théâtre de Verdure</i> | - |
| LE VAL D'AJOL | <i>Foire aux andouilles du Val-d'Ajol</i> | - |
| XONRUPT LONGEMER | <i>Trace Vosgienne VTT</i> | - |
| | <i>Xterra France</i> | - |

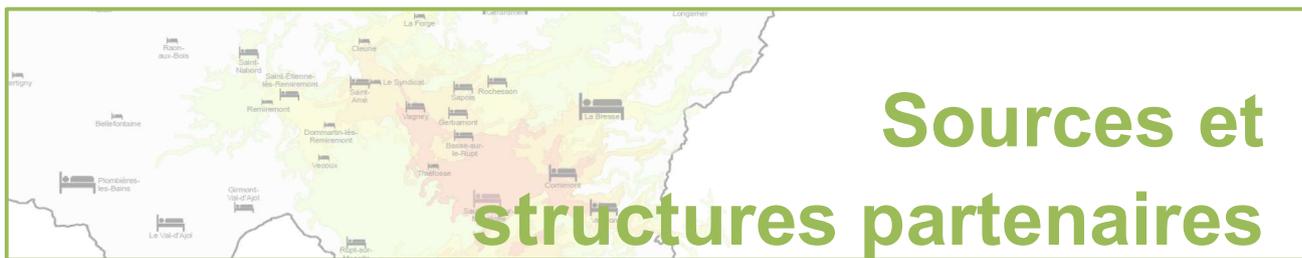
→ Les sites de visite et de loisirs

| Commune | Site | Fréquentation 2017 (nb de visiteurs) ⁱⁱ |
|--------------------------|--|---|
| LA BRESSE | <i>Bol d'Air aventure</i> | 60 000 |
| | <i>Confiserie Bressaude</i> | 181 500 |
| | <i>La montagne des Lamas</i> | - |
| | <i>Saboterie</i> | - |
| | <i>Schlitte Mountain</i> | 76 096 |
| | <i>Widoo Gliss</i> | - |
| | <i>Bikepark</i> | 9 494 |
| LE THILLOT | <i>Les Hautes Mynes</i> | 22 000 |
| CORNIMONT | <i>Jardins et objets des Panrées</i> | 3 000 |
| ELOYES | <i>Musée archéologique d'Eloyes</i> | - |
| GERARDMER | <i>Acro-Sphère Parc d'Aventures et le chantier des chatouilles</i> | - |
| | <i>Bâteaux - promenade et location</i> | - |
| | <i>Confiserie géromoise</i> | - |
| | <i>Musée des Métiers de la Forêt et du Bois</i> | - |
| | <i>Saboterie des Lacs</i> | - |
| | <i>Union nautique</i> | 18 733 |
| GRANGES-AUMONTZEY | <i>Le jardin de Berchigranges</i> | - |
| PLOMBIERES-LES-BAINS | <i>Les Jardins en terrasse</i> | 18 500 |
| | <i>Parc miniature Alsace-Lorraine</i> | - |
| | <i>Train touristique</i> | 1 728 |
| REMIREMONT | <i>Musée Charles de Bruyères</i> | 2 129 |
| | <i>Musée Charles Friry</i> | 2 006 |
| | <i>Plan d'eau de Remiremont</i> | 3 165 |
| LE SYNDICAT | <i>Terrae Genesis Association Espace Granit</i> | - |
| | <i>Eco parc junior</i> | - |
| SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE | <i>Base nautique et de loisirs de Saulxures-sur-Moselotte</i> | 7 000 |
| | <i>Musée du Bois</i> | 2 642 |
| LE VALTIN | <i>Luge d'été</i> | - |
| VENTRON | <i>Musée du textile des Vosges</i> | 7 120 |
| XONRUPT LONGEMER | <i>Jardin d'altitude du Haut Chitelet</i> | - |
| | <i>Musée Faune Lorraine</i> | 6 156 |

- **454 500 visiteurs recensés** en 2017 dans les différents sites de visite et de loisirs. Il s'agit du **territoire le plus fréquenté du département**. Les principaux sites étant : Bâteaux promenades et location à Gérardmer ; la confiserie Bressaude, Schittle Moutain, et Bol d'Air Aventure, à La Bresse ; et Les Hautes-Mynes à Le Thillot.

- **818 000 journées-skieurs** ont été **commercialisées** sur la saison 2017/2018 sur les différents domaines alpins et nordiques
- Le Pays concentre les **3 domaines skiabiles les plus fréquentés du département** (La Bresse-Hohneck, Gérardmer-La Mouselaine, Ermitage Frère Joseph à Ventron)
- **Plombières-les-Bains** est l'une des 4 stations thermales du département. La station a accueilli 3 875 cures 18 jours assurés sociaux en 2018, soit 27,3% de la fréquentation du département

PROJET



Nous tenions à citer les structures partenaires qui ont œuvrés au côté de nos deux structures pour élaborer le document :

- Conseil Départemental des Vosges, Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable - Service de la Prospective et de l'Évaluation
- Pôle emploi – Agence de Remiremont
- Chambre Agriculture des Vosges – pôle Est
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges